

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

| TARIFS DES ABONNEMENTS | | TARIFS DES INSERTIONS | | OBSERVATIONS |
|-------------------------|----------|-----------------------|---|--|
| | Un an | 6 mois | La ligne..... | Prix au numéro de l'année courante.....500F |
| | | | | Prix au numéro des années précédentes.....600F |
| Mali | 20.000 F | 10.000 F | Chaque annonce répétée..... | moitié prix |
| Afrique..... | 35.000 F | 17.500 F | Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces. | |
| Europe..... | 38.000 F | 19.000 F | Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D. | |
| Frais d'expédition..... | 13.000 F | | Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance. | |

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

13 mai 2020 Décret n°2020-0251/PM-RM portant extradition.....p.547

DECRETS-ARRETES

12 mai 2020 Décret n°2020-0248/PM-RM portant approbation de l'avenant n°02 à la Convention d'établissement de la Société des mines de Loulo Sa (SOMILO SA) du 02 avril 1993.....p.546

Décret n°2020-0249/PM-RM portant modification du Décret n°2019-0542/PM-RM du 25 juillet 2019, modifié, portant composition, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre.....p.546

Décret n°2020-0250/PM-RM portant nomination au Secrétariat permanent du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre.....p.547

Décret n°2020-0252/P-RM portant nomination d'un personnel Officier à la Direction générale de la Gendarmerie nationale.....p.548

Décret n°2020-0253/P-RM portant nomination d'un personnel Officier à l'Etat-major de l'Armée de l'Air.....p.548

Décret n°2020-0254/P-RM portant retrait d'emploi par mise en non activité de personnel Officier.....p.548

Décret n°2020-0255/P-RM portant nomination du Président du Conseil d'administration de la Société Malienne de Transmission et de Diffusion.....p.548

Décret n°2020-0256/P-RM portant abrogation partielle du Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement.....p.549

15 mai 2020 Décret n°2020-0257/PM-RM portant création d'une Commission d'Organisation du Groupe consultatif des Partenaires Techniques et Financiers du Mali pour le financement du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) et des Objectifs de Développement Durable (ODD)..... **p.549**

19 mai 2020 Décret n°2020-0258/PM-RM portant abrogation partielle du Décret n°2019-0854/PM-RM du 25 octobre 2019 portant nomination de Chargés de mission au Cabinet du Premier ministre... **p.550**

Décret n°2020-0259/PM-RM fixant le cadre institutionnel de pilotage de la restructuration de la Caisse des Dépôts et Consignations..... **p.551**

Décret n°2020-0260/P-RM accordant des grâces collectives..... **p.552**

MINISTERE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

29 avril 2020 Arrêté Interministériel n°2020-1599/MEADD-MC-MAT-SG portant création, attribution, composition et modalités de fonctionnement du Comité de Consultation et de Concertation sur le parc national du Mali..... **p.601**

MINISTERE DE LA COHESION SOCIALE, DE LA PAIX ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE

29 avril 2020 Arrêté n°2020-1604/MCSPRN-SG fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Mission d'Appui à la Réconciliation nationale et des Equipes régionales d'Appui à la Réconciliation..... **p.602**

MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE

18 mai 2020 Arrêté Interministériel n°2020-1798/MMP-MATD-MSPEC-MEADD-SG portant prorogation de la date limite de suspension des activités d'orpaillage..... **p.603**

Annonces et communications..... p.603

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

DECRET N°2020-0248/PM-RM DU 12 MAI 2020 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°02 A LA CONVENTION D'ETABLISSEMENT DE LA SOCIETE DES MINES DE LOULO SA (SOMILO SA) DU 02 AVRIL 1993

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n°91-065/P-CTSP du 19 septembre 1991 portant organisation de la recherche, de l'exploitation, de la possession, du transport, de la transformation et de la commercialisation des substances minérales ou fossiles et carrières, autres que les hydrocarbures liquides ou gazeux sur le territoire de la République du Mali ;

Vu le Décret n°91-277/PM-RM du 19 septembre 1991 fixant les conditions et les modalités d'application de l'Ordonnance n°91-065/P-CTSP du 19 septembre 1991 ;

Vu le Décret n°91-278/P-RM du 19 septembre 1991 portant approbation de la Convention d'établissement type pour la recherche et l'exploitation des substances minérales en République du Mali ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er : Est approuvé l'Avenant n°02 à la Convention d'établissement signée le 02 avril 1993 entre le Gouvernement de la République du Mali et la Société des Mines de Loulo SA (SOMILO SA).

Article 2 : Le ministre des Mines et du Pétrole et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 mai 2020

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre des Mines et du Pétrole,
Madame LELENTA Hawa Baba BA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

DECRET N°2020-0249/PM-RM DU 12 MAI 2020 PORTANT MODIFICATION DU DECRET N°2019-0542/PM-RM DU 25 JUILLET 2019, MODIFIE, PORTANT COMPOSITION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT PERMANENT DU CADRE POLITIQUE DE GESTION DE LA CRISE DU CENTRE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2019-0542/PM-RM du 25 juillet 2019, modifié, portant composition, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2019-0542/PM-RM du 25 juillet 2019, modifié, est modifié comme suit :

« **Article 1er (nouveau) :** Le Secrétariat permanent du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre comprend :

1. Un Expert chargé des Questions de Gouvernance ;
2. Un Expert chargé des Questions juridiques ;
3. Un Expert chargé des Questions de Développement ;
4. Un Expert chargé des Questions humanitaires ;
5. Un Expert chargé de Communication ;
6. Un Coordonnateur de la Cellule d'Analyse du Renseignement ;
7. Un Administrateur de site Web.

Les Experts, le Coordonnateur et l'Administrateur de site Web prennent le titre d'Assistant. Ils sont nommés par décret du Premier ministre sur proposition du Secrétaire permanent du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre. »

Article 2 : Après l'article 7, il est inséré un article 7 bis ainsi rédigé :

« **Article 7 bis :** L'Administrateur de site Web est chargé de concevoir, développer et entretenir le site internet du Secrétariat permanent ainsi que les autres outils informatiques et de communication de la structure.

Il engage à cet effet à l'endroit des Institutions de la République, services publics et aussi du grand public toutes actions destinées à mieux faire connaître les actions du Secrétariat permanent ainsi que les autres résultats obtenus, notamment dans le cadre des efforts de stabilisation du Centre. »

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 mai 2020

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2020-0250/PM-RM DU 12 MAI 2020
PORTANT NOMINATION AU SECRETARIAT
PERMANENT DU CADRE POLITIQUE DE GESTION DE
LA CRISE DU CENTRE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2019-0423/PM-RM du 19 juin 2019, modifié, portant création, composition, organisation et modalités de fonctionnement du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre ;

Vu le Décret n°2019-0542/PM-RM du 25 juillet 2019, modifié, portant composition, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Madame Fatoumata D. DICKO, Web designer et développeur de formation, est nommée **Administrateur de site Web** au Secrétariat permanent du Cadre politique de Gestion de la Crise du Centre.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 12 mai 2020

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2020-0251/PM-RM DU 13 MAI 2020
PORTANT EXTRADITION**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°01-079 du 20 août 2001, modifiée, portant Code pénal ;

Vu la Loi n°01-080 du 20 août 2001, modifiée, portant Code de Procédure pénale ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêt n°02 du 07 janvier 2020 ordonnant l'extradition du nommé Oscar MONTESINOS PINILLA,

Sur le rapport du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux,

Vu la demande du Gouvernement du Royaume d'Espagne tendant à obtenir l'extradition du nommé Oscar MONTESINOS PINILLA pour les faits de tentative d'homicide volontaire ;

Vu que les faits n'ont pas un caractère politique et la demande d'extradition, motivée par une infraction de droit commun, n'a pas été présentée aux fins de poursuivre ou de punir l'intéressé pour des considérations de race, de religion ou d'opinion politique et sa situation ne risque en rien d'être aggravée pour l'une ou l'autre de ces raisons,

DECRETE :

Article 1er : L'extradition du nommé Oscar MONTESINOS PINILLA, né le 28 décembre 1992 à Barcelone, de nationalité espagnole, demeurant à CAPITANS DEL MAR, PRIX 77 PREMIA DE MAR (BARCELONE), interpellé au Mali le 18 octobre 2019, en vertu d'un mandat d'arrêt international délivré le 16 juillet 2013 par Madame DOLORES GOMES DEL PINO juge d'Instruction n°4 du Tribunal de Mataro et d'un mandat d'arrêt européen en date du 11 décembre 2013, **est accordée aux autorités espagnoles**, exclusivement pour l'infraction susvisée.

Article 2 : Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 mai 2020

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de la Justice et des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux,
Maître Malick COULIBALY**

**DECRET N°2020-0252/P-RM DU 13 MAI 2020 PORTANT
NOMINATION D'UN PERSONNEL OFFICIER A LA
DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE
NATIONALE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu l'Ordonnance n°2019-008/P-RM du 27 mars 2019 portant création de la Gendarmerie nationale ;

Vu le Décret n°2019-0348/P-RM du 29 mars 2019 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Gendarmerie nationale,

DECRETE :

Article 1er : Le **Lieutenant-colonel Mamadou Sidiki KONATE** est nommé **Inspecteur** à la Direction générale de la Gendarmerie nationale.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 mai 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2020-0253/P-RM DU 13 MAI 2020 PORTANT
NOMINATION D'UN PERSONNEL OFFICIER A L'ETAT-
MAJOR DE L'ARMEE DE L'AIR**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu l'Ordonnance n°2019-002/P-RM du 04 mars 2019 portant création de l'Armée de l'Air ;

Vu le Décret n°2019-0133/P-RM du 04 mars 2019 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Armée de l'Air,

DECRETE :

Article 1er : Le **Commandant Abdoulaye DIAKITE** est nommé **Chef de Cabinet** à l'Etat-major de l'Armée de l'Air.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 mai 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2020-0254/P-RM DU 13 MAI 2020 PORTANT
RETRAIT D'EMPLOI PAR MISE EN NON ACTIVITE DE
PERSONNEL OFFICIER**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2016-020/P-RM du 18 août 2016, modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Le **Commandant Ibrahima DIA** de la Garde nationale du Mali, est **mis en non activité** par retrait d'emploi, pour escroquerie.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 mai 2020

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2020-0255/P-RM DU 13 MAI 2020 PORTANT
NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE MALIENNE DE
TRANSMISSION ET DE DIFFUSION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifiée, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des établissements publics à caractère administratif ;

Vu l'Ordonnance n°2015-037/P-RM du 02 octobre 2015 portant création de la Société malienne de Transmission et de Diffusion ;

Vu le Décret n°2015-0625/P-RM du 06 octobre 2015, modifié, approbation des Statuts de la Société malienne de Transmission et de Diffusion ;

Vu le Décret n°2019-0958/P-RM du 05 décembre 2019 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société malienne de Transmission et de Diffusion (SMTD-SA) ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Madame **DAOU Fatoumata GUINDO** est nommée **Président du Conseil d'administration** de la Société malienne de Transmission et de Diffusion (SMTD-SA).

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 mai 2020

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE

**Le ministre de l'Economie numérique
et de la Prospective,**
Madame Kamissa CAMARA

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,**
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2020-0256/P-RM DU 13 MAI 2020 PORTANT
ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2019-0328/
P-RM DU 05 MAI 2019, MODIFIE, PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

Sur proposition du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement sont abrogées en ce qui concerne **Maître Baber GANO**, ministre de l'Intégration africaine.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 13 mai 2020

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE

**DECRET N°2020-0257/PM-RM DU 15 MAI 2020
PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION
D'ORGANISATION DU GROUPE CONSULTATIF DES
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU
MALI POUR LE FINANCEMENT DU CADRE
STRATEGIQUE POUR LA RELANCE ECONOMIQUE ET
LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CREDD 2019-2023)
ET DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
(ODD)**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2018-0623/PM-RM du 08 août 2018 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation du Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) et des Objectifs de développement durable (ODD) ;

Vu le Décret n°2019-0488/P-RM du 05 juillet 2019 portant approbation du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Il est créé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, une Commission d'Organisation du Groupe consultatif des Partenaires Techniques et Financiers du Mali pour le financement et la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Article 2 : La Commission d'Organisation du Groupe consultatif a pour mission de préparer, de mettre en œuvre et de superviser les activités pour l'organisation et la tenue du Groupe consultatif des Partenaires Techniques et Financiers en 2020.

Article 3 : La Commission d'Organisation du Groupe consultatif est chargée :

- de fixer les orientations nécessaires pour la préparation et l'organisation matérielle et logistique du Groupe consultatif des Partenaires Techniques et Financiers du Mali en 2020 ;
- de valider les principaux documents et rapports produits pour les besoins du Groupe consultatif des Partenaires Techniques et Financiers du Mali de 2020 (termes de référence, chronogramme détaillé des activités préparatoires, agenda, liste des participants, budget, notes, études et rapports thématiques, calendrier des missions d'information et de sensibilisation et tout autre document utile au processus) ;
- d'élaborer les budgets de la préparation, de l'organisation et de la tenue du Groupe consultatif et de suivre leur exécution ;
- de recruter le bureau ou l'agence chargée d'appuyer l'organisation, la communication et la tenue du Groupe consultatif ;
- d'assurer la participation inclusive de toutes les parties prenantes à la préparation et à l'organisation de la Table ronde ;
- de superviser et de valider les tâches confiées aux différents intervenants ;
- d'élaborer le rapport final du Groupe consultatif.

Article 4 : La Commission d'Organisation du Groupe consultatif est composée comme suit :

- un (01) représentant de la Primature ;
- deux (02) représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- deux (02) représentants du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ;
- un (01) représentant du Ministère de la Communication ;
- un (01) représentant du Ministère des Réformes institutionnelles et des Relations avec la Société civile ;
- un (01) représentant du Ministère de la Promotion de l'Investissement privé, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Entrepreneuriat national ;
- un (01) représentant du Ministère de l'Energie et de l'Eau ;
- un (01) représentant du Ministère des Infrastructures et de l'Équipement ;
- un (01) représentant du Ministère de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale ;
- le Coordonnateur de la Cellule technique du Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- le Directeur général du Budget ;
- le Directeur national de la Planification du Développement ;
- le Directeur général de la Dette publique ;
- la Présidente du Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide ;
- le Directeur général de l'Agence pour la Promotion des Investissements ;
- un (01) représentant du Conseil national du Patronat du Mali ;
- un (01) représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali ;
- un (01) représentant du Conseil national de la Société civile ;
- le Chef de file de la Troïka des Partenaires Techniques et Financiers ;
- la Banque Mondiale ;
- le Programme des Nations Unies pour le Développement.

Article 5 : La Commission est présidée par le ministre de l'Economie et des Finances ou son représentant.

Son secrétariat est assuré par la Cellule technique du Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CT/CSLP).

Article 6 : La Commission se réunit deux fois par mois et sur convocation de son Président chaque fois que de besoin.

Article 7 : La Commission crée en son sein cinq (05) sous-commissions sur les thématiques suivantes :

- Paix, Sécurité, Mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ;
- Gouvernance, Lutte contre la corruption, Réformes politiques et institutionnelles ;
- Stratégie d'atténuation de la fragilité et Renforcement de la Résilience, Croissance inclusive et Transformation structurelle de l'Economie ;
- Stratégie nationale de financement du CREDD 2019-2023 et des ODD ;
- Communication, Logistique.

Article 8 : La Commission peut faire appel à toute personne ou structure en raison de ses compétences.

Article 9 : Les charges liées aux activités de préparation et d'organisation du Groupe consultatif du Mali ainsi qu'au fonctionnement de la Commission d'Organisation sont imputées sur le Budget d'Etat du Mali et les contributions des Partenaires Techniques et Financiers.

Article 10 : Le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre délégué, chargé du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 15 mai 2020

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre délégué, chargé du Budget,
Madame BARRY Aoua SYLLA**

**DECRET N°2020-0258/PM-RM DU 19 MAI 2020
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET
N°2019-0854/PM-RM DU 25 OCTOBRE 2019 PORTANT
NOMINATION DE CHARGES DE MISSION AU
CABINET DU PREMIER MINISTRE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2019-0854/PM-RM du 25 octobre 2019 portant nomination de Chargés de mission au Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0102/PM-RM du 20 février 2020 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2019-0854/PM-RM du 25 octobre 2019 portant nomination de Chargés de mission au Cabinet du Premier ministre, sont abrogées en ce qui concerne Monsieur **LASSINA KONE**, N°Mle 0125-706 Y, Ingénieur des Constructions civiles, **Chargé de mission**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 mai 2020

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2020-0259/PM-RM DU 19 MAI 2020 FIXANT
LE CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE DE LA
RESTRUCTURATION DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-77/AN-RM du 27 décembre 1963 portant création de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :**CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

Article 1er : Le présent décret fixe le cadre institutionnel de pilotage de la restructuration de la Caisse des Dépôts et Consignations en abrégé C.D.C.

Article 2 : Le cadre institutionnel de pilotage de la restructuration de la Caisse des Dépôts et Consignations comprend :

- un Comité de pilotage ;
- un Comité technique de suivi.

CHAPITRE II : DU COMITE DE PILOTAGE

Article 3 : Sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, le Comité de pilotage de la restructuration de la Caisse des Dépôts et Consignations a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la restructuration de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A ce titre, il a pour missions :

- d'assurer la supervision générale de la restructuration dans toutes ses phases de réalisation ;
- de donner les orientations générales et stratégiques pour la bonne marche de la restructuration ;
- d'approuver les rapports provisoires et définitifs conformément aux termes de référence.

Article 4 : Le Comité de pilotage est composé des membres du Comité interministériel sectoriel Infrastructures, Cadre macroéconomique et Investissement.

Article 5 : Le Comité de pilotage peut faire appel à un membre du Bureau de l'Assemblée nationale et toute personne ressource en cas de besoin et en raison de ses compétences.

Article 6 : Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président.

Article 7 : Les avis de réunion accompagnés des documents à examiner sont adressés aux membres quinze (15) jours au moins avant la date de la réunion.

CHAPITRE III : DU COMITE TECHNIQUE DE SUIVI

Article 8 : Sous la responsabilité de la Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique, le Comité technique de suivi est chargé d'assurer la supervision administrative et technique de la restructuration de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A ce titre, il est chargé,

- de préparer les rencontres du Comité de pilotage ;
- d'exécuter les instructions du Comité de pilotage ou toutes autres tâches à lui confiées par ledit Comité ;
- de suivre l'évolution du processus de la restructuration de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'en rendre compte au Comité de pilotage ;
- de faciliter l'accès à toute documentation nécessaire à la réussite du projet ;
- de faciliter les enquêtes et interviews à mener auprès de différents acteurs (banques et usagers cibles) ;
- de valider les comptes rendus et restitutions dans le cadre de la restructuration etc. ;
- d'assurer l'accompagnement diligent dans le cadre de la prise des actes législatifs et réglementaires ;
- de soumettre au Comité de pilotage les rapports périodiques sur l'avancement de la restructuration ;
- d'accompagner l'implémentation de la réforme et/ou de la restructuration ;
- d'assurer le secrétariat du Comité de pilotage.

Article 9 : Le Comité technique de suivi est composé :

Président : le Directeur national du Trésor et de la Comptabilité publique ou son représentant ;

Membres :

- l'Agent Comptable central du Trésor ;
- le Receveur général du District de Bamako ;
- le Payeur général du Trésor ;
- les Chefs de Division de la Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

-
- le Directeur général des Impôts ou son représentant ;
 - le Directeur général de la Douane ou son représentant ;
 - le Directeur général du Budget ou son représentant ;
 - le Directeur national des Domaines ou son représentant ;
 - le Directeur national de la BCEAO ou son représentant ;
 - le Directeur national des PME/PMI ;
 - le Directeur général de l'Office malien de l'Habitat.

Article 10 : Un arrêté du ministre de l'Economie et des Finances fixe la liste nominative des membres du Comité technique de suivi.

Article 11 : Le Comité technique de suivi peut mettre en place tout groupe de travail ou se faire assister par toute autre compétence pour le bon fonctionnement de ses missions.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

Article 12 : Les frais de fonctionnement du Comité de pilotage et du Comité technique de suivi ainsi que les dépenses liées à la restructuration de la C.D.C. sont imputables au Budget national et aux appuis des partenaires techniques et financiers.

Article 13 : Le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre des Mines et du Pétrole, le ministre de l'Economie numérique et de la Prospective et le ministre des Domaines et des Affaires foncières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 mai 2020

**Le Premier ministre,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre de la Justice et des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux,
Maître Malick COULIBALY**

**Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
Mohamed AG ERLAF**

**Le ministre des Mines et du Pétrole,
Madame LELENTA Hawa Baba BAH**

**Le ministre de l'Economie
numérique et de la Prospective,
Madame Kamissa CAMARA**

**Le ministre des Domaines
et des Affaires foncières,
Badara Alioune BERTHE**

DECRET N°2020-0260/P-RM DU 19 MAI 2020 ACCORDANT DES GRACES COLLECTIVES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°82-117/AN-RM du 4 février 1983 déterminant les conditions d'exercice du droit de grâce ;

Vu le Décret n°95-424/P-RM du 6 décembre 1995 fixant la composition de la Commission nationale de Grâce,

Après avis de la Commission nationale de Grâce,

DECRETE :

Article 1er : Les grâces indiquées au regard de leurs noms sont accordées aux détenus ci-après :

DISTRICT DE BAMAKO :**MAISON CENTRALE D'ARRET DE BAMAKO :**

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|----|---|--|--|--|
| 1 | Mamoutou DIARRA , né en 1989 à Djinina/Kati, fils de Sékou et de Nanténin DOUMBIA Domicile : Cité Unicef | MD du 27/02/2020 pour coups et blessures volontaires, injures non publique et dommage à la propriété mobilière Condamné le 16/04/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC- C VI Libérable le 27/08/2020 RP : 04 mois - 02 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 2 | Yacouba SANOGO , né vers 2000 à Koutiala, fils de Moussa et de Adiaratou SANOGO Sans domicile fixe | MD du 07/04/2020 pour vol Condamné le 16/04/2020 à 01 an d'emprisonnement dont 06 mois avec sursis par le TC C VI Libérable le 07/10/2020 RP : 05 mois - 12 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 3 | Kenneth BOISSY , né en 1978 à Banjul R/Gamby, fils de Laurence et de Theresa GOUSSY Domicile : Faladié Séma | MD du 04/03/2020 pour escroquerie Condamné le 16/04/2020 à 01 an d'emprisonnement dont 06 mois avec sursis par le TC C VI Libérable le 04/09/2020 RP : 04 mois - 09 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 4 | Adounga OLADELE , né vers 1976 à Cotonou, fils de Feu Odounfa Eman et de Feue Agon LADJI Domicile : Yirimadio | MD du 05/12/2019 pour attentat à la pudeur Condamné le 16/04/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC C VI Libérable le 05/12/2020 RP : 07 mois - 10 jours | Transporteur Marié – 02 femmes – 09 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 5 | Cheickna DIARRA , né le 24/02/1969 à Bamako, fils de Feu Bassala et de Tenin DOUMBIA Domicile : Kalaban coro | MD du 06/02/2020 pour tentative de vol Condamné le 19/03/2020 à 06 mois de d'emprisonnement par le TC C V Libérable le 06/08/2020 RP : 03 mois - 11 jours | Vendeur de fleurs Marié – 01 femme – 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 6 | El Hadj NIANG , né le 16/12/1990 à Touba /Sénégal, fils de Feu Modou et de Dago DIOUF Domicile : Hippodrome/Bamako | MD du 03/10/2019 pour vol Condamné le 07/10/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC- C II - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 03/10/2020 RP : 05 mois - 08 jours | Soudeur Marié – 01 femme – 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 7 | Ikenna Kizito OKECHUKWU , né le 22/07/1982 à Anambasta/Nigéria, fils de Feu Sylvesta et de Patricia Domicile : Niamakoro cité Unicef rue 301 porte 26 | MD du 24/07/2019 pour vol et violences et voies de fait Condamné le 01/10/2019 à 12 mois d'emprisonnement par le TC CIII Libérable le 24/07/2020 RP : 02 mois - 29 jours | Commerçant Marié – 01 femme – 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 8 | Harouna DIAKITE , né le 31/12/1977 à Koutiala, fils de Moussa et de Mamou MALLE Domicile : Koutiala | MD du 23/03/2020 pour offre, mise en vente, distribution, livraison à quelque titre que ce soit, transport, achat et détention de drogue à risque Condamné le 16/04/2020 à 02 ans de prison dont 06 mois ferme par le TC- C VI Libérable le 23/09/2020 RP : 04 mois - 28 jours | Commerçant. Marié – 01 femme – 06 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|----|---|--|--|--|
| 9 | Boubacar SAMAKE , né vers 1961 à Bamako, fils de Koniba et de Assan TOUNKARA Domicile : Zone industrielle près de l'Usine Mali Lait | MD du 25/07/2019 pour abus de confiance Condamné le 26/08/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CII - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 25/07/2020 RP : 03 mois | Garagiste Marié – 01 femme – 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 10 | Adama DEMBELE , né en 1984 à Niono, fils de Ladji et de Oumou MAIGA Domicile : Yirimadio | MD du 14/11/2019 pour abus de confiance et escroquerie Condamné le 21/11/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC C VI Libérable le 14/11/2020 RP : 06 mois - 19 jours | Chauffeur Marié – 01 femme – 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 11 | André ALIKA , né le 01/01/2002 à Bamako, fils de Feu Dido et de Brigitte MANGUNOU Domicile : Sokorodji | MD du 09/03/2020 pour offre, mise en vente, distribution, courtage, livraison à quelque titre que ce soit, transport, achat, détention et emploi de drogue à risque, 19 boules de cannabis et complicité respectivement Condamné le 01/04/2020 à 02 ans d'emprisonnement dont 18 mois sursis par le TC-CVI Libérable le 09/09/2020 RP : 04 mois - 14 jours | Célibataire sans enfant Profession : Elève | Remise totale du reliquat de la peine |
| 12 | Abdramane DAOU , né le 09/09/2000 à Kimparana, fils de Mama et de Feu Mariam DEMBELE Domicile : Lafiabougou | MD du 15/01/2020 pour tentative de vol Condamné le 17/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-CI Libérable le 15/07/2020 RP : 02 mois - 20 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 13 | Modibo COULIBALY , né vers 1986 à Mouzou/Kati, fils de Yiriti et de Nanzan DOUMBIA Domicile : Kalaban coura | MD du 06/06/2019 pour escroquerie Condamné le 28/11/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC -C VI Libérable le 06/06/2020 RP : 01 mois - 11 jours | Comptable Marié – 01 femme – 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 14 | Baky SOGODOGO , né vers 1984 à Nogonsouala /Sikasso, fils de Feu Madou et de Yoko COULIBALY Domicile : Niamakoro Kourani | MD du 23/12/2019 pour escroquerie Condamné le 09/04/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-CI Libérable le 23/06/2020 RP : 01 mois - 28 jours | Cultivateur Marié – 01 femme – 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 15 | Nouhoum MALLE , né en 1974 à Dialakoro/Kian, fils de Feu Moussa et de Feu Minata SANGARE Domicile : Dialakoro C/Kian | MD du 30/07/2019 pour menace de mort Condamné le 30/07/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TGI de Sikasso Libérable le 30/07/2020 RP : 03 mois - 05 jours | Cultivateur Marié – 01 femme – 10 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 16 | Mahamane TOURE , né vers 1993 à Koutiala, fils de Billy et de Rokiatou SAMAKE Domicile : Yirimadio | MD du 23/01/2020 pour coups et blessures volontaires Condamné le 18/02/2020 à 01 an d'emprisonnement dont 06 mois avec sursis par le TC-CVI Libérable le 23/07/2020 RP : 02 mois - 28 jours | Employé de Commerce Marié – 01 femme – 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 17 | Youssef NIARE , né en 1996 à Bamako, fils de Tidiane et de Youma DIALLO Domicile : Lafiabougou | MD du 03/12/2019 pour coups et blessures volontaires Condamné le 03/12/2019 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-CIV Libérable le 03/06/2020 RP : 01 mois - 08 jours | Soudeur Marié – 01 femme – 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|----|---|---|---|---------------------------------------|
| 18 | Demba SYLLA , né vers 1994 à Bamako, fils de Feu Sidy Mohamed et de Haitiné COULIBALY Domicile : Titibougou | MD du 10/01/2019 pour vol et abus de confiance Condamné le 31/07/2019 à 03 ans d'emprisonnement par le TC-CI - Peine confirmée le 04/11/2019 par la Cour d'Appel de Bamako - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 10/01/2021 RP : 08 mois - 15 jours | Etudiant Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 19 | Mamadou Sacko TRAORE dit Sackoba , né le 15/08/1988 à Bamako, fils de Abdoulaye et de Feue Kadiatou CAMARA Domicile : Boulkassoumbougou | MD du 26/01/2016 pour vol et coups et blessures volontaires Condamné le 03/10/2016 à 05 ans d'emprisonnement par le TC-CIV Libérable le 26/01/2021 RP : 09 mois - 01 jour | Commerçant Marié - 01 femme - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON CENTRALE D'ARRET DE KENIEROBA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|----|--|--|--|---------------------------------------|
| 20 | Bourama TRAORE , né vers 2000 à Bamako, fils de Djoba et de Kadiatou KEITA Domicile : Djicorini para | MD du 12/09/2019 pour vol Condamné le 15/10/2019 à 12 mois d'emprisonnement par le TC- C VI Libérable le 12/09/2020 RP : 04 mois - 17 jours | Apprenti | Remise totale du reliquat de la peine |
| 21 | Boubacar KONATE , né en 1997 à Touna /Dioïla, fils de Feu Adama et de Assitan KONATE Domicile : Niaréla | MD du 08/01/2019 pour vol Condamné le 11/03/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TC- C VI Libérable le 08/07/2020 RP : 02 mois - 13 jours | Apprenti Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 22 | Djiby N'DIAYE , né le 31/07/1980 à Bamako, fils de Moussa et de Awa SANOGO Domicile : Missira | MD du 11/07/2019 pour vol et dommages à la propriété mobilière Condamné le 26/08/2019 à 03 ans de prison dont 02 ans ferme par le TC- C II - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 11/07/2020 RP : 02 mois - 16 jours | Employé de Commerce Célibataires - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 23 | Alou KONE , né en 2000 à Bamako, fils de Youssouf et de Aminata DOUCOURE Domicile : Lafiabougou | MD du 15/05/2019 pour tentative de vol Condamné le 17/09/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC- C IV Libérable le 15/05/2020 RP : 20 jours | Apprenti tailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 24 | Seydou SYLLA , né vers 1992 à Ségou, fils de Feu Souleymane et de Yama TRAORE Domicile : Niamakoro | MD du 21/06/2019 pour escroquerie Condamné le 26/09/2019 à un 01 an d'emprisonnement par le TC- C V Libérable le 21/06/2020 RP : 01 mois - 26 jours | Commerçant Marié - 01 femme - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 25 | Alou SIDIBE , né vers 1976 à Bamako, fils de Feu Baba et de Mariam N'DIAYE Domicile : Kalaban coro Chicoro chez son père | MD du 15/05/2019 pour vol Condamné le 26/09/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC- C V Libérable le 15/05/2020 RP : 20 jours | Mécanicien Célibataire - 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 26 | Mamadou BAGAYOKO , né vers 1999 à Bamako, fils de Drissa et de Hawa CISSE Domicile : Daoudabougou | MD du 30/05/2019 pour vagabondage et vol Condamné le 12/09/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC- C VI Libérable le 30/05/2020 RP : 01 mois - 05 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|----|---|--|--|--|
| 27 | Youssouf TRAORE , né en 1995 à Sikasso, fils de Feu Fatoma et de Mariam TRAORE Domicile : Sogoniko | MD du 06/05/2019 pour coups et blessures volontaires Condamné le 29/08/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC- C VI Libérable le 06/05/2020 RP : 17 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 28 | Moussa DEMBELE , né vers 1990 à Kabalasso /Bla, fils de Mamadou et de Bintou DIARRA Domicile : Niamakoro Chébougouni | MD du 09/05/2019 pour escroquerie Condamné le 28/08/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC- C VI Libérable le 09/05/2020 RP : 14 jours | Sans profession Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 29 | Ibrahim Tidiane DIABY , né le 05/05/1992 à Brazzaville (Congo), fils de Tidiane et de Aminata Domicile : Souleymanebougou | MD du 08/10/2019 pour vol Condamné le 16/10/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC- C I - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 08/10/2020 RP : 05 mois – 13 jours | Employé de Commerce Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 30 | Adama COULIBALY , né le 24/03/1998 à Bamako, fils de Boubacar et Houria SACKO Domicile : Badialan III | MD du 01/08/2019 pour vol Condamné le 11/11/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC- CIII - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 01/08/2020 RP : 03 mois - 06 jours | Elève Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 31 | Oumar SANOU , né vers 1997 à Bobo Dioulasso, fils de Adama et de Kady OUEDRAOGO Domicile : Sogoniko | MD du 29/08/2019 pour vol Condamné le 17/10/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC- CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 29/08/2020 RP : 04 mois – 04 jours | Employé au Casino Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 32 | Seydou SINAYOKO , né le 03/04/1998 à Bamako, fils de Dramane et de Aminata DIARRA Domicile : Daoudabougou | MD du 11/07/2019 pour vol Condamné le 17/10/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC- CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 11/07/2020 RP : 02 mois – 16 jours | Ouvrier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 33 | Moussa TOURE , né le 08/01/1988 à Bamako, fils de Makan et de Awa MAÏGA Domicile : Faladié Socoro | MD du 09/10/2019 pour vol Condamné le 17/10/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC- CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 09/10/2020 RP : 05 mois -14 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 34 | Mamadou COULIBALY , né vers 1992 à Bamako, fils de Adama et de Oumou SANGARE Domicile : Yirimadio | MD du 30/08/2019 pour vol Condamné le 24/10/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC C VI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 30/08/2020 RP : 04 mois - 04 jours | Ouvrier Marié - 01 femme - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|----|--|---|---|--|
| 35 | Mamadou COULIBALY , né vers 2000 à RCI, fils de Djiby et de Awa DJIRE Domicile : Dramanebougu | MD du 06/06/2019 pour vol Condamné le 25/09/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC CIV - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 06/06/2020 RP : 01 mois – 11 jours | Tailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 36 | Mohamed Seïba TRAORE , né vers 2000 à Bamako, fils de Tiéma et de Salimata TRAORE Domicile : Djicoroni para | MD du 16/08/2019 pour vol Condamné le 17/09/2019 à 12 mois d'emprisonnement par le TC CIV Libérable le 16/08/2020 RP : 03 mois – 21 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant Désistement d'Appel | Remise totale du reliquat de la peine |
| 37 | Aly MAIGA , né vers 1990 à Gao, fils de Mahamadou et de Awa MAÏGA Domicile : Sénou | MD du 16/10/2019 pour vol Condamné le 18/11/2019. à 02 ans d'emprisonnement par le TC- CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 16/10/2020. RP : 05 mois - 21 jours | Electricien Marié - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 38 | Moussa CAMARA , né vers 1989 au Burkina Faso, fils de Drissa et de Bintou BARO Domicile : Magnambougou | MD du 07/04/2019 pour escroquerie Condamné le 16/04/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-C VI Libérable le 07/10/2020 RP : 05 mois – 12 jours | Ouvrier Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 39 | Adama DIA , né en 1997 à Kognakary/Kayes, fils de Feu Cheick Oumar et de Awa DIA Domicile : Samé | MD du 06/12/2018 pour coups et blessures volontaires, menaces de mort Condamné le 12/03/2019. à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CIII Libérable le 06/12/2020 RP : 07 mois – 11 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant Désistement d'Appel | Remise totale du reliquat de la peine |
| 40 | Ousmane DOUMBIA , né vers 1984 à Bamako, fils de Moussa et de Sanata COULIBALY Domicile : Missira | MD du 07/11/2019 pour consommation et vente de stupéfiants Condamné le 02/12/2019 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-CII Libérable le 07/05/2020 RP : 12 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 41 | Aboubacar PEROU , né vers 1999 à Sélingué/Yanfolila, fils de Bourama et de Feue Fatoumata SIDIBE Domicile : Hippodrome | MD du 27/05/2019 pour vol Condamné le 21/11/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 27/05/2020 RP : 01 mois - 02 jours | Sans profession Marié - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 42 | Oumar Daou , né en 1992 à Sola, fils de Kalifa et de Djénéba, domicilié à Gabacoro Droit | MD du 12/07/2019 C I pour vol Condamné le 30/10/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC-CI Libérable le 12/07/2020 RP : 02 mois – 17 jours | Ouvrier Marié - 01 femme - 02 enfants Désistement d'Appel | Remise totale du reliquat de la peine |
| 43 | Adama COULIBALY , né le 08/01/1977 à Bamako, fils de Mamadou et de Djénéba COULIBALY Domicile : Gabacoro Droit | MD du 12/07/2019 pour vol Condamné le 30/10/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC-CI Libérable le 12/07/2020 RP : 02 mois – 17 jours | Ouvrier Marié - 01 femme - 02 enfants Désistement d'Appel | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|----|--|--|--|--|
| 44 | Youssef SANGARE , né vers 1993 à Fana/Dioïla, fils de Drama et de Alima SANGARE Domicile : Hippodrome II | MD du 28/11/2019 pour vol Condamné le 02/12/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CII - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 28/11/2020 RP : 07 mois - 03 jours | Apprenti chauffeur Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 45 | Bocar KOUYATE , né vers 1988 à San Médine, fils de Feu Youssouf et de Mariam KOUYATE Domicile : Kambi/Kati | MD du 25/08/2016 pour vol qualifié Condamné le 14/11/2019 à 05 ans de d'emprisonnement par la Cour d'Assises à Bamako - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 25/08/2020 RP : 04 mois | Ouvrier Marié - 01 femme - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 46 | Soumaïla TRAORE , né vers 1996 à Sikasso, fils de Soma et de Assétou OUATTARA Domicile : Nafadji | MD du 24/09/2019 pour escroquerie Condamné le 11/11/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CII - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 24/09/2020 RP : 04 mois - 28 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 47 | Oumar KANE , né en 2000 à Bamako, fils de Soumaïla et de Feu Alimatou BATHILY Domicile : Niomirambougou/Badialan III | MD du 05/09/2019 pour vol Condamné le 05/11/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CIII - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/PRM du 09/03/2020 Libérable le 05/09/2020 RP : 04 mois - 10 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 48 | Siaka COULIBALY , né vers 1993 à Ségou, fils de Feu Yaya et de Fatoumata DIARRA Domicile : Souleymane Bougou | MD du 20/09/2019 pour escroquerie Condamné le 21/11/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC- CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/PRM du 09/03/2020 Libérable le 20/09/2020 RP : 04 mois - 25 jours | Employé de Commerce Marié - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 49 | Boubacar SOW , né vers 1995 à Bamako, fils de Bilaly et de Ami CISSE Domicile : Niaréla | MD du 12/11/2019 pour troubles à l'ordre public Condamné le 25/11/2019 à 06 mois d'emprisonnement par le TC- CII Libérable le 12/05/2020 RP : 17 jours | Chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 50 | Moussa HAIDARA alias Diez Wara , né vers 1993 à Mopti, fils de Mahamadou et de Hawa MAIGA Domicile : Faladié-Sokoro | MD du 13/09/2019 pour vol Condamné le 28/10/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC- CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/PRM du 09/03/2020 Libérable le 13/09/2020 RP : 04 mois - 18 jours | Vendeur Marié - 02 femmes - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|----|---|--|---|--|
| 51 | Daouda DIALLO , né vers 1997 à Bamako, fils de Feu Drissa et de Fatoumata DIAKITE Domicile : Kalaban-Coro | MD du 20/08/2019 pour vol Condamné le 28/10/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC- CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 20/08/2020 RP : 03 mois – 25 jours | Apprenti-chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 52 | Moussa SANOGO , né vers 1999 à Koutiala, fils de Bassirou et de Oumou TRAORE Domicile : Sébénikoro | MD du 26/08/2019 pour vol Condamné le 26/11/2019 à v02 ans d'emprisonnement par le TC- CIV - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 26/08/2020 RP : 04 mois | Ouvrier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 53 | Mamadou BAGAYOKO , né vers 1964 à Bamako, fils de Feu Binafou et de Kadia DIARRA Domicile : Sabalibougou | MD du 23/10/2019 pour détention et vente de stupéfiants Condamné le 28/11/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC- CVI Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020- 0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 23/10/2020 RP : 05 mois – 28 jours | Ouvrier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 54 | Soungalo COULIBALY , né vers 1999 à Bamabougou/Torodo, fils de Niamanto et de Djénébou KONARE Domicile : Sotuba ACI | MD du 16/08/2019 pour vol Condamné le 18/09/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 16/08/2020 RP : 03 mois – 21 jours | Jardinier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 55 | Moctar COULIBALY , né vers 2000 à Moribabougou, fils de Feu Mamady et de Feue Djénéba DOUMBIA Domicile : Magnambougou | MD du 24/12/2019 pour vol et complicité de vol Condamné le 24/01/2020 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020- 0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 24/12/2020 RP : 07 mois - 29 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 56 | Boubacar DIARRA , né vers 1999 à Bamako, fils de Baba et de Maïmouna KONE Domicile : Banconi | MD du 04/09/2019 pour vol Condamné le 06/11/2019 à 01 ans d'emprisonnement par le TC-CI Libérable le 04/09/2020 RP : 04 mois – 09 jours | Parqueur Célibataire - sans enfant Désistement d'Appel | Remise totale du reliquat de la peine |
| 57 | Aboubacar DIAKITE , né vers 1996 à Bamako, fils de Hamara et de Noëlle TRAORE Domicile : Daoudabougou | MD du 25/09/2019 pour vol Condamné le 30/10/2019 à 12 mois d'emprisonnement par le TC-CI Libérable le 25/09/2020 RP : 05 mois | Commerçant Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 58 | Boubacar SAMAKE , né le 25/11/1985 à Bamako, fils de Feu Chaka et de Mama TRAORE Domicile : Hippodrome chez son père | MD du 09/11/2018 pour vol Condamné le 29/11/2018 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CII Libérable le 09/11/2020 RP : 06 mois – 14 jours | Sans profession Marié - 01 femme - 01 enfant Désistement d'Appel | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|----|---|--|--|--|
| 59 | Abou BOCOUM , né vers 2000 à Nioro, fils de El Hadji et de Ami DIANE Sans domicile fixe | MD du 02/01/2020 pour vol et vagabondage Condamné le 06/01/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-CII Libérable le 02/07/2020 RP : 02 mois - 07 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 60 | Bourama MALLE , né vers 1999 à Koutiala, fils de Feu Tidiane et de Sitan COULIBALY Domicile : Bozola | MD du 23/12/2019 pour vol Condamné le 30/12/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CII - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020- 0198/P-RM du 03 avril 2020 Libérable le 23/12/2020 RP : 07 mois - 28 jours | Ouvrier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 61 | Alassane KANE , né vers 2000 à Farabana, fils de Drissa et de Mariam DOUMBIA Domicile : Kalabambougou | MD du 22/11/2019 pour vol Condamné le 29/01/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-CIV Libérable le 22/05/2020 RP : 26 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 62 | Issiaka CAMARA , né le 13/12/1994 à Bamako, fils de Feu Kabiné et de Maïmouna KEITA Domicile : Mamaribougou | MD du 02/10/2019 pour coups et blessures volontaires Condamné le 24/12/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CIV - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020- 0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 02/10/2020 RP : 05 mois - 07 jours | Boucher Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 63 | Mamadou SANGARE , né vers 2000 à Sikasso, fils de Yacouba et de Djénéba DIALLO Domicile : Magnambougou | MD du 19/11/2019 pour coups et blessures volontaires Condamné le 23/01/2020 à 12 mois de prison dont 06 mois avec sursis par le TC - CVI Libérable le 19/05/2020 RP : 24 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 64 | Weïta COULIBALY , né vers 1998 à Kayes, fils de Woyo et de Tenéba TRAORE Domicile : Niamakoro courani | MD du 08/08/2019 pour tentative de vol Condamné le 26/12/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC - CV Libérable le 08/08/2020 RP : 03 mois - 13 jours | Cultivateur Célibataire - sans enfant Désistement d'Appel | Remise totale du reliquat de la peine |
| 65 | Moussa KONATE , né vers 1999 à Bamako, fils de Bagou et de Saran TRAORE Domicile : Sébénicoro | MD du 26/11/2019 pour vol Condamné le 28/01/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC - CIII Libérable le 26/05/2020 RP : 01 mois - 0 jour | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 66 | Cheïck Oumar DIARRA , né vers 1998 à Bamako, fils de Zoumana et de Kadia NIAKATE Domicile : Sébénicoro Secteur VII chez sa mère | MD du 22/11/2019 pour vol Condamné le 29/01/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC - CIV Libérable le 22/05/2020 RP : 26 jours | Apprenti électricien Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 67 | Sékou TRAORE , né en 1999 à Ségou, fils de Mossa et de Affoissétou SAMAKE Domicile : Magnambougou | MD du 24/12/2019 pour vol et complicité de vol, Condamné le 24/01/2020 à 02 ans d'emprisonnement par le TC - CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020- 0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 24/12/2020 RP : 07 mois - 29 jours | Manœuvre Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|----|---|--|---|--|
| 68 | Modibo FANE , né vers 2000 à Dioro/Ségou, fils de Feu Yousouf et de Aminata DJIRE Domicile : Faladié | MD du 18/11/2019 pour détention et achat illicite de drogue à risque Condamné le 17/12/2019 à 06 mois d'emprisonnement par le TC - CVI Libérable le 18/05/2020 RP : 23 jours | Démarcheur de clients Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 69 | Samba NATOUME , né vers 2000 à Abidjan/RCI, fils de Oumar et de Founé TEMBELY Domicile : Sogoniko | MD du 25/11/2019 pour vagabondage Condamné le 23/12/2019 à 06 mois d'emprisonnement par le TC - CVI Libérable le 25/05/2020 RP : 29 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 70 | Sinaly DIARRA , né vers 1993 à Bamako, fils de Feu Salia et de Astan KANOUTE Domicile : Sénou | MD du 25/11/2019 pour vagabondage, détention et achat illicite de cannabis en vue d'une consommation personnelle Condamné le 23/12/2019 à 06 mois d'emprisonnement par le TC - CVI Libérable le 25/05/2020 RP : 29 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 71 | Mamadou NANTOUME , né en 1982 à Bandiagara, fils de Samba et de Yanda KASSOGUE Domicile : Sokorodji | MD du 14/10/2019 pour vol Condamné le 06/01/2020 à 02 ans d'emprisonnement par le TC - CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020- 0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 14/10/2020 RP : 05 mois - 19 jours | Manœuvre Marié - 02 femmes - 05 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 72 | Oumar SANGARE , né vers 1996 à Abidjan/RCI, fils de Amara et de Ami SANGARE Sans domicile fixe | MD du 28/10/2019 pour vol et vagabondage Condamné le 06/01/2020 à 02 ans d'emprisonnement par le TC - CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020- 0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 28/10/2020 RP : 06 mois - 03 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 73 | Cheick Oumar TOURE , né vers 1999 à Bamako, fils de Modibo et de Aminata COULIBALY Domicile : Bozola | MD du 27/11/2019 pour détention, offre, mise en vente de produits stupéfiants (chanvre indien) Condamné le 09/01/2020 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020- 0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 27/11/2020 RP : 07 mois - 02 jours | Employé de Commerce Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 74 | Lassine DIAKITE , vers 1997 à Kalana fils de Feu Amara et de Kotié DIAKITE Domicile : Sénou | MD du 21/08/2019 pour abus de confiance Condamné le 24/12/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC- C IV Libérable le 21/08/2020 RP : 03 mois - 26 jours | Orpailleur Célibataire - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 75 | Mohamed Cherif TOURE , né vers 2000 à Fana, fils de Amadou et de Aicha HAIDARA Domicile : Torokorobougou | MD du 06/02/2019 pour vol qualifié Condamné le 12/03/2020 à 18 mois d'emprisonnement par le TC - C V Libérable le 06/08/2020 RP : 03 mois - 11 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 76 | Arouna SANOGO , né vers 1991 à Banfora/Burkina Faso, fils de Chaka et de Ramata TRAORE Domicile : Bozola Lampanicoro non loin de l'Ecole fondamentale | MD du 27/11/2018 pour vol qualifié et complicité Condamné le 10/02/2020 à 02 ans d'emprisonnement par le TC - C II Libérable le 27/11/2020 RP : 07 mois - 02 jours | Artiste Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 77 | Aly TRAORE , né vers 1999 à Mopti, fils de Sékou et de Fatoumata TRAORE Domicile : Sogoniko | MD du 18/11/2019 pour vol Condamné le 18/02/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC - C III Libérable le 18/11/2020 RP : 06 mois - 23 jours | Vendeur ambulancier Marié - 01 femme - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|----|---|---|---|--|
| 78 | Yoro SANGARE , né en 1994 à Karma/Mopti, fils de Hama et de Dicko SANGARE Domicile : Djicoroni para | MD du 19/11/2019 pour vol Condamné le 04/12/2019 à 06 mois d'emprisonnement par le TC - CIV Libérable le 18/05/2020 RP : 23 jours | Charretier Célibataire – 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 79 | Moussa KEITA , né vers 1995 à Bamako, fils de Lassine et de Aminata KEITA Domicile : Djicoroni para | MD du 19/09/2019 pour vol Condamné le 11/12/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC - CIV Libérable le 19/09/2020 RP : 04 mois – 24 jours | Electricien Célibataire – 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 80 | Mohamed DIARRA , né vers 1998 à Bamako, fils de Feu Moussa et de Adjaratou COULIBALY Domicile : Sabalibougou | MD du 14/11/2019 pour détention et consommation de stupéfiants Condamné le 09/12/2019 à 06 mois d'emprisonnement par le TC - CVI Libérable le 14/05/2020 RP : 19 jours | Ouvrier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 81 | Issa DIAKITE , né vers 1991 à Totio/RCI, fils de Adama et de Fatoumata DIAKITE Domicile : Niaouleni | MD du 15/07/2019 pour coups et blessures volontaires et vol Condamné le 25/09/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 15/07/2020 RP : 02 mois – 20 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant Récidiviste | Remise totale du reliquat de la peine |
| 82 | Mohamed TRAORE , âgé de 28 ans, né à Kadiolo, fils de de Abdoulaye et de Mamou TRAORE Domicile : Dabalé | MD du 18/06/2019 pour vol Condamné le 25/09/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 18/12/2020 RP : 07 mois – 23 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant Multirécidiviste | Remise totale du reliquat de la peine |
| 83 | Moussa DIALLO , né vers 2001 à Ségou, fils de Madou et de Diatou SANGARE Domicile : Bonkoro | MD du 24/09/2019 pour vol Condamné le 04/12/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Kangaba - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020- 0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 24/09/2020 RP : 04 mois – 29 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 84 | Chékoro FANE , né vers 1996 à Bamako, fils de Feu Moussa et de Feu Adiaratou SINAYOGO Domicile : Bamako Djicoroni | MD du 27/11/2018 pour tentative de vol Condamné le 05/03/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TC de Ouélessébougou Libérable le 27/05/2020 RP : 01 mois – 02 jours | Marié 02 enfants Profession : Peintre | Remise totale du reliquat de la peine |
| 85 | Sékou BAH , né vers 2001 à Bamako, fils de Alpha et de Fatoumata DIARRA Domicile : Quinzambougou | MD du 10/02/2020 pour tentative de vol Condamné le 17/02/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC CII Libérable le 10/08/2020 RP : 03 mois – 15 jours | Employé de Commerce Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 86 | Souleymane TRAORE , né vers 2001 en Côte d'Ivoire, fils de Moussa et de Mariam DIAKITE Domicile : Marché de Médine | MD du 11/02/2020 pour tentative de vol Condamné le 17/02/2020 à 06 mois de prison dont 02 mois de sursis par le TC-CII Libérable le 11/06/2020 RP : 01 mois – 16 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 87 | Ismaël DRAME , né vers 2001 à Bamako, fils de Kissima et de Flémata FOFNA Domicile : Banconi près de la Mairie | MD du 27/01/2020 pour vol Condamné le 10/02/2020 à 01 an de prison dont 08 mois de sursis par le TC-CII Libérable le 27/05/2020 RP : 01 mois – 01 jour | Cireur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 88 | Lamine DABO , né vers 1985 à Bamako, fils de Hamadoun et de Awa MALLE Domicile : Sabalibougou courani chez son père | MD du 13/11/2018 pour complicité de vol qualifié Condamné le 09/03/2020 à 03 ans d'emprisonnement par le TC-CII - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 13/11/2020 RP : 06 mois – 18 jours | Peintre Célibataire – 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|----|--|---|--|--|
| 89 | Yaya TOURE , né en 1992 à Bamako, fils de Mamadou et de Oumou FUFANA Domicile : Niaréla | MD du 03/01/2020 pour coups et blessures volontaires Condamné le 10/02/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-CII Libérable le 03/07/2020 RP : 02 mois - 08 jours | Employé de Commerce Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 90 | Sidi DEMBELE , né vers 2000 à Togou/Ségou, fils de Feu Bainy et de Feue Halma SACKO Domicile : Bagadadji | MD du 10/02/2020 pour tentative de vol Condamné le 24/02/2020 à 18 mois de prison dont 09 mois ferme par le TC-CII Libérable le 10/11/2020 RP : 06 mois - 15 jours | Vendeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 91 | Pénat Cirigué SORO , né le 02/04/1997 à Abobo/RCI, fils de Naunonga et de Ténin SIEUL Domicile : Djicoroni- Para | MD du 27/09/2019 pour vol Condamné le 07/01/2020 à 02 ans d'emprisonnement par le TC- CIII - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 27/09/2020 RP : 05 mois - 02 jours | Ouvrier Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 92 | Youssef DIARRA , né vers 1990 à Fana, fils de Soumaila et de Flatènè TRAORE Domicile : Fana | MD du 29/01/2020 pour vol Condamné le 10/03/2020 à 09 mois d'emprisonnement par le TC- CIV Libérable le 29/10/2020 RP : 06 mois - 04 jours | Electricien Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 93 | Mohamed DICKO , né vers 1996 à Tombouctou, fils de Ousmane et de Zeinabou Mohamed CISSE Domicile : Kalaban coura | MD du 27/01/2020 pour vol Condamné le 13/02/2020 à 01 an de prison dont 06 mois avec sursis par le TC-C V Libérable le 27/07/2020 RP : 03 mois - 02 jours | Tailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 94 | Aboubacar KANTE , né le 27/11/2000 à Libréville/Gabon, fils de Oumar et de Feue Maimouna BALLO Domicile : Kabala | MD du 22/01/2020 pour vol Condamné le 12/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-CV Libérable le 22/07/2020 RP : 02 mois - 27 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 95 | Aboubacar BAGAYOKO , né vers 1997 à Ségou, fils de Feu Bandiougou et de Aminata DIARRA Domicile : Baco Djicoroni | MD du 24/10/2019 pour vol Condamné le 12/03/2020 à 02 ans d'emprisonnement par le TC - C V - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 24/10/2020 RP : 05 mois - 29 jours | Jardinier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 96 | Kassim DIALLO , né vers 1997 à Dialakorobougou, fils de Sidiki et de Dadi BARRY Domicile : Dialakorobougou | MD du 24/01/2020 pour abus de confiance Condamné le 17/02/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC - CVI Libérable le 24/07/2020 RP : 02 mois - 29 jours | Conducteur de tricycle Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 97 | Moussa SANGARE , né vers 2002 à Bougouni, fils de Daouda et de Ramata SANGARE Domicile : Sirakoro Négouétana | MD du 06/09/2019 pour dépossession du bien d'autrui Condamné le 11/11/2019 à 02 ans d'emprisonnement par TC - CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 06/09/2020 RP : 04 mois - 11 jours | Employé de Commerce Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 98 | Dounanké DIARRA , né vers 2002 à Bamako, fils de N'Golo et de Hawa FANE Domicile : Sokorodji Cité | MD du 15/01/2020 pour flagrant délit de vol Condamné le 24/02/2020 à 01 an de prison dont 06 mois ferme par le TC - CVI Libérable le 15/07/2020 RP : 02 mois - 20 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|---|--|--|
| 99 | Ténéman TRAORE , né vers 2001 à Bamako, fils de Oumar et de Maimouna DOUMBIA Domicile : Sénou Siribabougou | MD du 30/01/2020 pour détention de chanvre indien pour consommation personnelle Condamné le 06/02/2020 à 06 mois d'emprisonnement par TC - CVI Libérable le 30/07/2020 RP : 03 mois – 05 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 100 | Youssef COULIBALY , né en 2000 à Abidjan/RCI, fils de Feu Zoumana et de Feu Aicha DEMBELE Sans domicile fixe | MD du 10/02/2020 pour vol Condamné le 20/02/2020 à 12 mois d'emprisonnement dont 07 mois avec sursis par le TC - CVI Libérable le 10/07/2020 RP : 02 mois – 15 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 101 | Youssef KANTAO , né en 2002 à Bamako, fils de Amadou et de Maimouna TRAORE Domicile : Magnambougou | MD du 28/01/2020 pour tentative de vol Condamné le 20/02/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC - CVI Libérable le 28/07/2020 RP : 03 mois – 03 jours | Tailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 102 | Oumar KONATE , né en 1997 à Bamako, fils de Feu Babou et de Fati MAIGA Domicile : Yirimadio | MD du 23/10/2019 pour vol et abus de confiance Condamné le 27/01/2020 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0198/P-RM du 03/04/2020 Libérable le 23/10/2020 RP : 05 mois – 28 jours | Réparateur de moto Célibataire – 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 103 | Aldjouma KAREMBE , né vers 1995 à Bamako, fils de Feu Moussa et de Feu Mariam DIARRA Domicile : Niamakoro | MD du 03/02/2020 pour injures non publiques, coups et blessures volontaires, violences et voies de fait Condamné le 16/03/2020 à 01 an de prison dont 06 mois avec sursis par le TC - CVI Libérable le 03/08/2020 RP : 03 mois – 08 jours | Chauffeur Célibataire – 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 104 | Daouda TRAORE , né en 2001 à Bamako, fils de Oumar et de Djènèbou DIALLO Domicile : Faladié | MD du 03/03/2020 pour vol Condamné le 16/03/2020 à 12 mois d'emprisonnement dont 06 mois avec sursis par le TC-CVI Libérable le 03/09/2020 RP : 04 mois – 08 jours | Ouvrier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 105 | Garba DIAGOURAGA , né vers 2000 à Markala/Ségou, fils de Sékou et de Feu Fadima TALL Domicile : Zerny | MD du 14/01/2020 pour détention et consommation de cannabis Condamné le 27/02/2020 à 06 mois d'emprisonnement par TC-CVI Libérable le 14/07/2020 RP : 02 mois – 19 jours | Apprenti Chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 106 | Mamadou TRAORE , né vers 1990 à Mopti, fils de Ousmane et de Awa DEMBELE Domicile : Missabougou | MD du 21/02/2020 pour abus de confiance Condamné le 05/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-CVI Libérable le 21/08/2020 RP : 03 mois – 26 jours | Pompiste Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 107 | Drissa TOGO , né vers 2001 à Bamako, fils de Feu Yacouba et de Mariam TRAORE Domicile : Faladié | MD du 17/02/2020 pour vol Condamné le 09/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-CVI Libérable le 17/08/2020 RP : 03 mois - 22 jours | Maçon Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 108 | Samba MAIGA , né vers 1992 à Bamako, fils de Vieux et de Sitan COULIBALY Domicile : Hippodrome | MD du 13/11/2019 pour vol Condamné le 26/05/2015 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-CIV Libérable le 13/05/2020 RP : 18 jours | San profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 109 | Checkna DIARRA , né le 24/02/1969 à Bamako, fils de feu Bassala et de Tenin DOUMBIA Domicile : Kalaban coro | MD du 06/02/2020 pour tentative de vol Condamné le 19/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC CV Libérable le 06/08/2020 RP : 03 mois - 11 jours | Vendeur de fleurs Marié – 01 femme – 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|---|---|--|--|
| 110 | Kalifa DIALLO , né vers 1981 à Sikasso, fils de Feu Oumar et de Sétou DIARRA Domicile : Banconi Sourakabougou | MD du 21/10/2019 pour abus de confiance Condamné le 29/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC - CI Libérable le 21/10/2020 RP : 05 mois - 26 jours | Conducteur tricycle Marié – 01 femme – 04 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 111 | Sidiki SANGARE , né le 20/04/1963 à Bamako, fils de Feu Souleymane et de Rokia SANGARE Domicile : Quinzambougou | MD du 29/05/2019 pour abus de confiance Condamné le 03/09/2019 à 12 mois d'emprisonnement par le TC-CIII Libérable le 29/05/2020 RP : 01 mois - 04 jours | Opérateur minier Marié – 02 femmes – 06 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 112 | Lassine DIARRA , né vers 1999 à Komikomi/Kolokani, fils de Kalilou et de Nantenin TRAORE Domicile : Sirakoro Dounfing Foukono | MD du 06/11/2018 pour vol Condamné le 16/07/2019 à 18 mois d'emprisonnement par TC-CIII - Peine confirmée le 13/01/2020 par la Cour d'Appel de Bamako Libérable le 06/05/2020 RP : 11 jours | Mancœuvre Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 113 | Lassine DIAKITE , né vers 2000 à Yorobougou/Yanfolila, fils de Madou et de Matènè SINAYOKO Domicile : Hamdallaye ACI Bocoum | MD du 21/05/2019 pour tentative de vol Condamné le 17/09/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TC-CIV Libérable le 21/11/2020 RP : 06 mois – 26 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 114 | Ali COULIBALY , né vers 1985 à Ségou, fils de Feu Nah et de Gnanankadi TANGARA Domicile : Samanyana C/R Mandé | MD du 04/10/2019 pour vol Condamné le 14/01/2020 à 07 mois d'emprisonnement par le TC-CIII Libérable le 04/05/2020 RP : 09 jours | Cultivateur Marié – 01 femme – 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 115 | Ibrahim DICKO , né le 31/12/1971 à Douentza, fils de Feu Ali et de Feu Didi DICKO Domicile : Kalaban coura | MD du 08/06/2018 pour vol Condamné le 10/12/2018 à 03 ans de prison dont 01 an avec sursis par le TC-CIV Libérable le 08/06/2020 RP : 01 mois – 13 jours | Agent immobilier Marié – 01 femme – 04 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 116 | Oumar SYLLA , né vers 1987 à Yélimané, fils de Feu Sidiki et de Feu Assétou DIAWARA Domicile : Sénou | MD du 07/11/2019 pour abus de confiance Condamné le 22/01/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC C VI Libérable le 07/05/2020 RP : 12 jours | Exploitant forestier Marié – 01 femme – 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 117 | Modibo COULIBALY , né vers 1994 à Fana, fils de Feu Adama et de Djèneba COULIBALY Domicile : Yirimadio | MD du 08/11/2019 pour vol Condamné le 31/12/2019 à 01 an de prison dont 06 mois d'emprisonnement par le TC C VI Libérable le 08/05/2020 RP : 13 jours | Mancœuvre Marié – 01 femme – 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 118 | Moussa TRAORE , né vers 2001 à Sikasso, fils de N'Dji et de Koura BAGAYOKO Domicile : Yirimadio | MD du 22/11/2019 pour vol Condamné le 26/12/2019 à 06 mois d'emprisonnement par le TC CVI Libérable le 22/05/2020 RP : 27 jours | Carreleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 119 | Bouyagui TRAORE , né vers 1987 à Abidjan/RCI, fils de Makan et de Lalaiché HAIDARA Domicile : Banankabougou | MD du 08/06/2017 pour vol Condamné le 08/06/2017 à 03 ans d'emprisonnement par le TC CVI Libérable le 08/06/2020 RP : 01 mois – 13 jours | Mécanicien Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 120 | Mamadou BOIRE dit Ozo , né vers 1997 à Bamako, fils de Bourama et de Awa TRAORE Domicile : Sénou | MD du 02/08/2019 pour vol Condamné le 01/04/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC- CVI Libérable le 02/08/2020 RP : 03 mois – 07 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|---|--|--|--|
| 121 | André ALIKA , né le 01/01/2002 à Bamako, fils de Feu Dido et de Brigitte Mangunou Domicile : Sokorodji | MD du 09/03/2020 pour dommage volontaire à la propriété mobilière Condamné le 01/04/2020 à 02 ans de prison dont 18 mois avec sursis par le TC - CVI Libérable le 09/09/2020 RP : 04 mois – 14 jours | Elève Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 122 | Soumaïla DIONI , né vers 2000 à Bamako, fils de Feu Salif et de Zoma DIONI Domicile : Konibabougou | MD du 25/02/2020 pour vol Condamné le 18/03/2020 à 08 mois d'emprisonnement par le TC- CV Libérable le 25/10/2020 RP : 06 mois | Mécanicien Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 123 | Makan KALOGA , né vers 1989 à Muana/Gabon, fils de Feu Issa et de Hatoumata KALOGA Domicile : Hamdallaye | MD du 31/12/2019 pour vol Condamné le 17/03/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC- CIV Libérable le 31/12/2020 RP : 08 mois – 06 jours | Cordonnier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 124 | Boubacar COULIBALY , né le 08/05/1966 à Bamako, fils de Feu Mamadou et de Awa CAMARA Domicile : Kalaban coro Tièbani | MD du 16/01/2020 pour vol et tentative de vol Condamné le 19/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC - CV Libérable le 16/07/2020 RP : 02 mois – 21 jours | Mécanicien Célibataire – 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 125 | Mamadou FOFANA , né vers 1998 à Bamako, fils de Feu Tidiane et de Nana TOUNKARA Domicile : Banconi | MD du 29/11/2019 pour coups et blessures volontaires et tentative de vol Condamné le 17/02/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC- CII Libérable le 29/11/2020 RP : 07 mois – 04 jours | Peintre Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 126 | Mamadou DIARRA dit Ivo , né vers 1991 à Bamako, fils de Modibo et de Mamou DIARRA (Demba) Domicile : Niaréla chez Koudia Sarr | MD du 03/03/2020 pour vol et tentative de vol Condamné le 30/03/2020 à 06 mois de prison dont 03 mois sursis par le TC- CII Libérable le 03/06/2020 RP : 01 mois – 08 jours | Décorateur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 127 | Adama TRAORE , né vers 2000 à Bamako, fils de Boubacar (Baba) et de feu Fatouma Tall (Mariame Coulibaly), Domicile : Banconi Razel | MD du 22/12/2019 pour vol Condamné le 18/03/2020 à 01 an de prison dont 06 mois ferme et 06 mois avec sursis par le TC- CII Libérable le 22/06/2020 RP : 01 mois – 27 jours | Apprenti réparateur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 128 | Abdramane DAOU , né le 09/09/2000 à Kimparana, fils de Mama et de Feu Mariam DEMBELE Domicile : Lafiabougou | MD du 15/01/2020 pour vol et tentative de vol Condamné le 17/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC- CIV Libérable le 15/07/2020 RP : 02 mois – 20 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 129 | Moussa TRAORE , né vers 2000 à Bamako, fils de Adama et de Assétou SANGARE Domicile : Gouana | MD du 24/12/2019 pour tentative de vol Condamné le 19/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC- CV Libérable le 24/06/2020 RP : 01 mois – 29 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 130 | Mohamed SINAYOKO , né vers 1993 à Kati, fils de Amadou et de Feu Awa BALLO Domicile : Samanko | MD du 10/01/2020 pour coups et blessures volontaires et abus de confiance Condamné le 17/03/2020 à 01 an de prison dont 06 mois avec sursis par le TC- CII Libérable le 10/07/2020 RP : 02 mois – 15 jours | Forgeron Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 131 | Abdoulaye TRAORE , né en 2001 à Bamako, fils de Lamine et de Mamou DIARRA Domicile : Djicoroni para | MD du 22/11/2019 pour tentative de vol Condamné le 17/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC- CIV Libérable le 22/05/2020 RP : 27 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|--|---|--|
| 132 | Adama TRAORE , né vers 2000 à Bamako, fils de Boubacar (Baba) et de Feue Fatouma TALL (Mariame Coulibaly) Domicile : Banconi Razel | MD du 22/12/2019 pour vol Condamné le 18/03/2020 à 01 an de prison dont 06 mois ferme et 06 mois avec sursis par le TC- CII Libérable le 22/06/2020 RP : 01 mois – 27 jours | Apprenti réparateur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 133 | Abdrmane DAOU , né le 09/09/2000 à Kimparana, fils de Mama et de Feue Mariam DEMBELE Domicile : Lafiabougou | MD du 15/01/2020 pour vol et tentative de vol Condamné le 17/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC- CIV Libérable le 15/07/2020 RP : 02 mois – 20 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 134 | Moussa TRAORE , né vers 2000 à Bamako, fils de Adama et de Assétou SANGARE Domicile : Gouana | MD du 24/12/2019 pour tentative de vol Condamné le 19/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC- CV Libérable le 24/06/2020 RP : 01 mois – 29 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 135 | Zoumana BAGAYOKO , né vers 2000 à Sikasso, fils de Sanou et de Fatoumata BAGAYOKO Domicile : Sabalibougou | MD du 17/01/2020 pour tentative de vol Condamné le 17/01/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC- CIV Libérable le 17/07/2020 RP : 02 mois – 22 jours | Apprenti chauffeur Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 136 | Ibrahim DIARRA , né vers 1999 à Bamako, fils de Fousseyni et de Nakani KEITA Domicile : Kalaban Coro Koulouba | MD du 16/01/2020 pour tentative de vol Condamné le 19/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC- CIV Libérable le 16/07/2020 RP : 02 mois – 20 jours | Apprenti menuisier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 137 | Bakary TRAORE , né en 2001 à Zantiébougou, fils de Lassina et de Ami KONE Domicile : Zantiébougou | MD du 11/12/2018 pour vol Condamné le 17/02/2019 à 03 ans d'emprisonnement par le TC- Bougouni - Peine ramenée le 25/11/2019 à 18 mois par la Cour d'Appel de Bamako Libérable le 11/06/2020 RP : 01 mois – 16 jours | Conducteur de tricycle Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 138 | Souleymane SIDIBE , né vers 1998 à Bamako, fils de Feu Adama et de Feue Mamou DIALLO Domicile : Badalabougou | MD du 18/11/2019 pour tentative de vol Condamné le 06/02/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC- CV Libérable le 18/11/2020 RP : 06 mois – 23 jours | Employé de Commerce Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 139 | Kidal DIAKITE , né en 1999 à Bankass, fils de Feu Mohamed et de Feue Oumou DIAKITE Domicile : Magnambougou | MD du 09/09/2019 pour abus de confiance Condamné le 20/02/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC- CVI Libérable le 09/09/2020 RP : 04 mois – 14 jours | Gardien Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 140 | Boubacar MAÏGA , né vers 2001 à Mopti, fils de Alassane et de Sougné MAÏGA Domicile : Médina coura | MD du 19/02/2020 pour offre, mise en vente, distribution, livraison à quelque titre que ce soit, transport, achat et détention de drogue à risque Condamné le 12/03/2020 à 12 mois de prison dont 09 mois avec sursis par le TC- CVI Libérable le 19/05/2020 RP : 24 jours | Chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 141 | Daouda BERTHE , né vers 1989 à Sikasso, fils de Baba et de Mariam SANOGO Domicile : Magnambougou | MD du 10/01/2020 pour abus de confiance Condamné le 09/04/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-CV Libérable le 10/07/2020 RP : 02 mois – 15 jours | Courtier Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 142 | Bourama TOURE , né le 26/12/1990 à Bamako, fils de Feu Sidiki et de Feu Aminata TRAORE Domicile : Baco-Djikoroni Plateau | MD du 04/10/2019 pour vol Condamné le 09/04/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC – CV Libérable le 04/10/2020 RP : 05 mois – 09 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|--|--|--|
| 143 | Souleymane TOURE , né vers 1989 à Koutiala, fils de Yaya et de Fatoumata TRAORE Domicile : Sogoniko | MD du 01/08/2019 pour vol Condamné le 12/09/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC-CVI Libérable le 01/08/2020 RP : 03 mois – 06 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 144 | Ousmane BARRY , né vers 1982, fils de Sidi et de Djélika DIAWARA Domicile : Tiébani Kalaban coro | MD du 06/12/2020 pour tentative de vol Condamné le 19/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-C V Libérable le 06/06/2020 RP : 01 mois -11 jours | Ouvrier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 145 | Abdoul Aziz MAÏGA , né le 14/09/1996 à Bamako, fils de Sidi et de Djélika DIAWARA Domicile : Tiébani Kalaban coro | MD du 06/12/2020 pour tentative de vol Condamné le 19/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-C V Libérable le 06/06/2020 RP : 01 mois – 10 jours | Ouvrier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 146 | Alassane SANOGO , né vers 2001 à San, fils de feu Paul et de Awa Koné, Domicilié à Niamakoro Dougoucoro | MD du 10/12/2019 pour abus de confiance Condamné le 10/02/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC-C VI Libérable le 10/12/2020 RP : 07 mois – 15 jours | Plombier Marié - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 147 | Sory Ibrahim DAOU , né vers 1994 à Bamako, fils de Abdoulaye et de Rokiatou TRAORE Domicile : Djicoroni para | MD du 24/02/2020 pour vol Condamné le 07/04/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC-C VI Libérable le 24/08/2020 RP : 03 mois – 29 jours | Plombier Marié - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 148 | Hamidou BAGAYOKO , né vers 2001 à Bamako, fils de Feu Moriba et de Korotoumou TRAORE Domicile : Niamakoro | MD du 17/02/2020 pour flagrant délit de vol Condamné le 09/03/2020 à 02 ans de prison dont 01 an avec sursis par le TC-CVI Libérable le 17/02/2021 RP : 09 mois – 22 jours | Réparateur de moto Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 149 | Adama MARIKO , né en 1998 à Djègon/Banamba, fils de Sidi et de Lalla DIALLO Domicile : Banconi Razel | MD du 08/03/2019 pour vol Condamné le 30/05/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC CI Libérable le 08/03/2021 RP : 10 mois – 13 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant Désistement d'Appel | Remise totale du reliquat de la peine |
| 150 | Sidi KONE , né le 16/11/1970 à Bamako, fils de Feu Sory Ibrahim et de Astan DOUCOURE Domicile : Niaréla | MD du 18/02/2019 pour tentative de vol Condamné le 26/06/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC-CIV Libérable le 18/02/2021 RP : 09 mois – 23 jours | Employé de Commerce Marié - 01 femme - 02 enfants Désistement d'Appel | Remise totale du reliquat de la peine |
| 151 | Fousseyni DIARRA , né le 09/06/1999 à Bamako, fils de Soumaïla et de Djénéba COULIBALY Domicile : Banconi Djankinébouyou | MD du 28/08/2019 abus de confiance Condamné le 28/08/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TC CI MD du 07/05/2019 – OML du 26/06/2019 (soit 1 mois et 21 jours) Libérable le 07/01/2021 RP : 08 mois – 12 jours | Elève Célibataire - sans enfant Désistement d'Appel | Remise totale du reliquat de la peine |
| 152 | Soma DIARRA , né vers 1997 à Bamako, fils de Feu Lassina et de Feue Awa DIARRA Domicile : Sabalibougou Kourani | MD du 21/02/2019 pour abus de confiance, vol et complicité de vol Condamné le 27/06/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC CI Libérable le 21/02/2021 RP : 09 mois – 25 jours | Ouvrier Célibataire - sans enfant Désistement d'Appel | Remise totale du reliquat de la peine |
| 153 | Ibrahim KOUMA , né le 15/09/1982 à Ouagadougou/Nara, fils de Sassa et de Maya DOUCOURE Domicile : Hippodrome | MD du 25/07/2019 pour escroquerie Condamné le 29/10/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TC-CIII Libérable le 25/01/2021 RP : 09 mois | Employé de Commerce Marié - 01 femme - 02 enfants Désistement d'Appel | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|---|---|--|--|
| 154 | Moïse DAOU , né vers 2000 à Sikasso, fils de Feu Natta et de Hawa DEMBELE Domicile : Banconi | MD du 17/09/2019 pour vol Condamné le 12/11/2019 à 30 mois d'emprisonnement par le TC-CIII - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 17/03/2021 RP : 10 mois -22 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 155 | Idrissa CAMARA , né vers 1975 à Bamako, fils de Founémaly et de Bintia DIARRA Domicile : Hamdallaye près de l'Ecole fondamentale | MD du 21/01/2020 pour vol Condamné le 03/02/2020 à 02 ans de prison dont 01 an assortie de sursis par le TC-CII Libérable le 21/01/2021 RP : 08 mois – 26 jours | Employé de Commerce Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 156 | Cherif Ahmed YATTASSAYE , né le 10/07/1962 à Niore du Sahel, fils de Feu Kandé et de Feue Fatoumata AGZE Domicile : Kati sanafara | MD du 12/03/2019 pour abus de confiance Condamné le 28/05/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC- C III Libérable le 12/03/2021 RP : 10 mois – 17 jours | Enseignant Marié - 01 femme - 04 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 157 | Fousseyni CISSOUMA , né le 31/12/1998 à Koutiala, fils de Dramane et de Mariam KONATE Domicile : Yirimadio | MD du 29/01/2020 pour tentative de vol Condamné le 27/02/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC-CVI Libérable le 29/01/2021 RP : 09 mois – 04 jours | Etudiant Célibataire- sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 158 | Youssouf SISSOKO , né vers 1998 à Bamako, fils de Sidiki et de Fatoumata BAH Domicile : Bagadadji près de la Grande Mosquée | MD du 30/04/2018 pour vol, détention et consommation de stupéfiants Condamné le 21/05/2018 à 03 ans d'emprisonnement par le TC- C II Libérable le 25/01/2021 RP : 09 mois | Peintre Célibataire- 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

LE CENTRE SPECIALISE DE DETENTION, DE REEDUCATION ET DE REINSERTION
POUR FEMMES DE BOLLE :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|--|---|--|
| 159 | Amsétou WALETTE , née le 28/07/1996 à Gao, fille de Feu Mohamed et de Bouchira KANTE Domicile : Médina- Coura | MD du 19/06/2019 pour vol Condamnée le 22/07/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TGI - CII Libérable le 19/06/2020 RP : 01 mois – 24 jours | Agent de nettoyage Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 160 | Aicha CAMARA , née vers 1999 à Kissidou (Guinée), fille de Tamba et de Tewa COULIBALY Domicile : Bamako | MD du 13/12/2019 pour vol Condamnée le 29/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 13/12/2020 RP : 07 mois - 18 jours | Ménagère Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 161 | Souade DIABATE , née vers 1999 à Conakry/Guinée, fille de Amadou et de Kadidia DOUMBIA Domicile : Niaréla | MD du 17/12/2018 pour vol Condamnée à 18 mois d'emprisonnement ferme Le11/03/2019 par TGI CVI Libérable le 17/06/2020 RP : 01 mois - 22 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 162 | Fatoumata DIALLO , née vers 1995 à Bamako, fille de Mamadou et de Bamakan DIARRA Domicile : Hippodrome | MD du 24/09/2019 pour vol Condamnée le 19/09/2019 à 08 mois d'emprisonnement Libérable le 24/05/2020 RP : 29 jours | Etudiante Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

REGION DE KAYES :**MAISON D'ARRET DE KAYES :**

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|--|--|--|
| 163 | Bassirou KANTA , né vers 1990 à Bamako, fils de feu Mahamadou et de Awa FOMBA Domicile : Kayes N°Di | MD du 20/06/17 du Procureur de la République pour vol Condamné le 04/07/2017 à 05 ans d'emprisonnement par le TC de Kayes - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019 - 0259/P-RM du 27/03/2019 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020 - 0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 20/06/2020 RP : 01 mois – 25 jours | Ouvrier Marié - 01 femme - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 164 | Seydou DIARRA , né vers 1966 à Kita, fils de Feu Bakary et de M'Bamakan COULIBALY Domicile : Lafiabougou | MD du 06/09/2016 pour tentative de vol qualifié Condamné le 19/09/2017 à 05 ans d'emprisonnement par la Cour d'Assises de Kayes - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0362/P-RM du 09/04/2018 Libérable le 06/09/2020 RP : 04 mois - 11 jours | Chauffeur de taxi Marié - 01 femme - 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 165 | Ibrahima TRAORE , né le 26/08/1978 à Kayes, fils de Feu Amadou et de Feue Salimata DIAKITE Domicile : Bamako | MD du 11/05/2018 pour escroquerie Condamné le 22/11/2018 à 02 ans d'emprisonnement Libérable le 11/05/2020 RP : 16 jours | Economiste Marié - 01 femme - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 166 | Mamadou DIABY , né le 15/01/1974 à Segou, fils de Mamadou et de Bana SYLLA Domicile : Kayes N°Di | MD du 16/05/2019 pour complicité de vol Condamné le 18/06/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 16/05/2020 RP : 21 jours | Employé de Commerce Marié - 01 femme - 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 167 | Bakary dit Maïga KONE , né vers 1987 à Sévaré, fils de Feu Mamadou et de Oumou DJIKA Domicile : Légal Ségou | MD du 27/05/2019 pour vol, détention et consommation de stupéfiant Condamné le 18/06/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 27/05/2020 RP : 01 mois - 02 jours | Exploitant de sable Marié - 01 femme - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 168 | Yacouba BATHILY , né vers 1992 à Kayes, fils de Feu Amara et de Fatoumata SANOGO Domicile : Kayes | MD du 25/07/2019 pour vol Condamné le 27/08/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 25/07/2020 RP : 03 mois - 05 jours | Gardien Marié - 01 femme - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 169 | Ibrahim SOW , né vers 1998 à Didiéni, fils de Tiambely et de Youma CISSE Domicile : Kayes N°Di | MD du 25/10/2019 pour vol et violation de domicile Condamné le 17/12/2019 à 12 mois d'emprisonnement Libérable le 25/10/2020 RP : 06 mois | Berger Marié - 01 femme - 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 170 | Tiémoko DIALLO , âgé 26 ans à Bamako, fils de Akou et de Ramata TOURE Domicile : Kayes - Khasso | MD du 31/10/2019 pour vol Condamné le 28/01/2020 à 08 mois d'emprisonnement Libérable le 31/06/2020 RP : 02 mois - 06 jours | Apprenti – Chauffeur Marié - 01 femme - 04 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 171 | Issa SISSOKO , né vers 2000 à Koutiala, fils de Moussa et de Awa TRAORE Domicile : Légal Ségou | MD du 04/11/2019 pour vol Condamné le 18/02/2020 à 12 mois d'emprisonnement Libérable le 04/11/2020 RP : 06 mois - 09 jours | Ouvrier Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 172 | Dramane SANGARE , né vers 1997 à Bamako, fils de Feu Oumar et de Minata SANGARE Domicile : Kayes N°Di | MD du 27/11/2019 pour coups et blessures volontaires Condamné le 03/03/2020 à 12 mois d'emprisonnement Libérable le 27/11/2020 RP : 07 mois - 02 jours | Conducteur de tricycle Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE KÉNIÉBA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|---|---|--|
| 173 | Moussa DRABO , né vers 1980 à Kéniéba, fils de Bakary et de Saran SOUCKO Domicile : Bamako | MD du 27/11/2019 pour abus de confiance Condamné le 28/01/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TGI de Kéniéba Libérable le 27/05/2020 RP : 01 mois – 02 jours | Tailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 174 | M'Bara DIAWARA , né vers 1998 à Tabacoto, fils de Aba et de Fatoumata TOURE Domicile : Tabacoto | MD du 25/06/2018 pour vol Condamné le 16/07/2019 à 03 ans d'emprisonnement par le Tc de Kéniéba - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0624/ P-RM du 16/08/2019 Libérable le 25/06/2020 RP : 02 mois | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 175 | Amara TOUNKARANE , né vers 2002 à Kita de Daouda et de Dogomani TRAORE Domicile : N'Hougni | MD du 30/12/2019 pour vol Condamné le 11/02/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TI de Kéniéba Libérable le 30/06/2020 RP : 02 mois | Serveur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 176 | Aboubacar TRAORE , né vers 1999 à Nioro du Sahel, fils de Mamady et de Fatou TOURE Domicile : Dabara | MD du 16/07/2019 pour vol Condamné le 24/09/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TGI de Kéniéba Libérable le 16/07/2020 RP : 02 mois – 21 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 177 | Salia DAOUNE , né le 20/09/1988 à Kiffasso, fils de Seydou et de Niata TRAORE Domicile : Diokeba | MD du 27/01/2020 pour adultère et complicité Condamné le 14/04/2019 à 06 mois d'emprisonnement par le TGI de Kéniéba Libérable le 27/07/2020 RP : 03 mois – 02 jours | Orpailleur Marié - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 178 | Sidiki BALLONE , vers 1994 à Kayes, fils de Seydou et de Korotoumou SISSOKO Domicile : Baboto | MD du 02/09/2019 pour coups et blessures volontaires et vol Condamné le 01/10/2019 à 12 mois d'emprisonnement Libérable le 02/09/20 RP : 04 mois – 07 jours | Bijoutier Marié - 05 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 179 | Wouri CAMARA , né vers 1984 à Wolodo, fils de Feu Mamadou et de Fily CAMARA Domicile : Hamdallaye | MD du 02/09/2019 pour abus de confiance Condamné le 01/10/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 02/09/2020 RP : | Cultivateur Marié - 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 180 | Mohamed FOFANA , né vers 1997 à Bamako, fils de Adama et de Assan COULIBALY Domicile : Sandougou | MD du 02/09/2019 pour vol Condamné le 29/10/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 02/09/2020 RP : 04 mois – 07 jours | Orpailleur célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 181 | Mamadou Houré DIALLO , né vers 1997 à Dabia, fils de Thierno et de Haoulatou DIALLO Domicile : Kéniéba | MD du 20/09/2019 pour tentative de vol Condamné le 17/12/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 20/09/2020 RP : 04 mois – 25 jours | Boucher Marié - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|---|---|--|
| 182 | Bah DIAKITE , né vers 1994 à Kayes, fils de Djawoye et de Fanta DIAKITE Domicile : Djidian | MD du 07/11/2018 pour vol Condamné le 29/01/2019 à 02 ans d'emprisonnement Libérable le 07/11/2020 RP : 06 mois - 12 jours | Orpailleur Célibataire- sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 183 | Souleymane DANFAGA , né vers 1991 à Camara, fils de Amadou et de Douko SAMBOURA Domicile : Camarala | MD du 14/11/2019 pour escroquerie Condamné le 11/02/2020 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 14/11/2020 RP : 06 mois - 19 jours | Orpailleur célibataire- sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 184 | N'golo TRAORE , né vers 1994 à Kolokani, fils de Souunko et de Noumoudian DIARRA Domicile : Sanougou | MD du 21/12/2018 pour vol Condamné le 19/02/2019 à 02 ans d'emprisonnement Libérable le 21/12/2020 RP : 07 mois - 26 jours | Orpailleur célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE TOUKOTO :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|---|---|--|
| 185 | Fily DIARRA , né vers 1993 à Banakoko, fils de Karamoko et Natouma COULIBALY Domicile : Kayes | MD du 11/05/2018 pour vol et complicité de vol Condamné le 10/07/2018 à 02 ans d'emprisonnement Libérable le 11/05/2020 RP : 16 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 186 | Drissa DIABATE , né le 27/11/1995 à Bamako, fils de Malick et de Awa CAMARA Domicile : Bamako | MD du 20/06/2018 pour abus de confiance Condamné le 10/07/2018 à 03 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019 -0624/P-RM du 16/08/2019 Libérable le 20/06/2020 RP : 01 mois – 25 jours | Footballeur Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 187 | Moussa COULIBALY , né vers 1993 à Kayes, fils de Feu Mamadou et de Feu Mariam COULIBALY Sans domicile fixe | MD du 22/12/2016 pour vol Condamné le 20/02/2017 à 60 mois d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0733/P-RM du 21/09/2018 Libérable le 22/12/2020 RP : 07 mois - 27 jours | Commerçant Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 188 | Salif BAH , né le 31/12/1990 à Kéniéba, fils de Feu Amadou et de Feu Kadiatou SOW Domicile : Kroukéto | MD du 12/06/2018 pour vol Condamné le 17/07/2018 à 03 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0624/P-RM du 16/08/2019 Libérable le 12/06/2020 RP : 17 jours | Orpailleur Célibataire- sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 189 | Abdoulaye KEITA , né vers 1999 à Kondorma/Djidjan, fils de Madou et de Assitan SOUCKO Domicile : Toukoto | MD du 23/05/2019 pour vol Condamné le 27/06/2019 à 18 mois d'emprisonnement Libérable le 23/11/2020 RP : 06 mois – 28 jours | Cultivateur Célibataire- sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE KITA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|---|----------------|---------------------------------------|
| 190 | Samba DIAKITE , né vers 1989 à Banfara, fils de Feu Bayiri et de Oumou COULIBALY Domicile : Kolibougou-Kita | MD du 10/11/2017 pour vol Condamné le 09/01/2018 à 05 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0615/P-RM du 02/08/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020 -0122/ P-RM du 09/03/2020 Libérable le 10/11/2020 RP : 06 mois - 15 jours | | Remise totale du reliquat de la peine |
| 191 | Soumaïla DIARRA Dit Ivoirien , né le 03/03/1995 à Infra (RCI), fils de Mamadou et de Backou SIDIBE Domicile : Kita-Gare | MD du 11/12/2017 pour vol qualifié Condamné le 19/02/2019 à 04 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0937/P-RM du 28/11/2019 Libérable le 11/12/2020 RP : 07 mois – 16 jours | | Remise totale du reliquat de la peine |
| 192 | Fadiala DIONFAGA Dit l'homme , né vers 1984 à Sagabary Képi, fils de Mamadou et de Kankou MAGASSOUBA Domicile : Kita | MD du 11/12/2017 pour vol qualifié Condamné le 19/02/2019 à 04 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019 -0937/P-RM du 28/11/2019 Libérable le 11/12/2020 RP : 07 mois – 16 jours | | Remise totale du reliquat de la peine |
| 193 | Bourama DIARRA , né vers 1975 à Kita, fils de Feu Oumou et de Djénéba TOURE Domicile : Kita | MD du 16/09/2019 pour vol Condamné le 14/01/2020 à 01an d'emprisonnement Libérable le 16/09/2020 RP : 04 mois – 21 jours | | Remise totale du reliquat de la peine |
| 194 | Modibo COULIBALY , né vers 1996 à Dougoulakoro/Segou, fils de Sékou et de Fatoumata COULIBALY Domicile : audit lieu de naissance | MD du 03/10/2019 pour vol Condamné le 04/02/2020 à 01 an d'emprisonnement ferme Libérable le 03/10/2020 RP : 05 mois – 08 jours | | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE NIORO DU SAHEL :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|--|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 195 | Oumar BAH , né vers 1989 à Gadiaba-Kadiel, fils de Amadou et de Aïcha DIA Domicile : Gadiaba-Kadiel | MD du 19/12/2016 pour vol Condamné le 28/03/2017 à 05 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2017-0841/P-RM du 03/10/2017 Libérable le 19/12/2020 RP : 07 mois – 24 jours | Berger Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 196 | Samba DIALLO , né vers 1988 à Diéma, fils de Feu Baba et de Hady SOW Domicile : Nioro | MD du 27/12/2018 pour vol et complicité Condamné le 19/2/2019 à 3 ans d'emprisonnement ferme - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 27/12/2020 RP : 08 mois – 02 jours | Célibataire- sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|---|---|---|--|
| 197 | Demba SISSOKO , né vers 1989 à Kayes, fils de Seyba et de Haby SANGARE Domicile : Kayes | MD du 05/10/2015 pour vol Condamné le 10/11/2015 à 7 ans d'emprisonnement ferme - Remise partielle de 2 ans suivant Décret n°2016- 0736/P-RM du 22/09/2016 Libérable le 05/10/2020 RP : 05 mois – 10 jours | Mécanicien Marié - 01 femme - 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 198 | Amadou DIALLO , né vers 1990 à Kayes, fils de Mamadou et de Penda BARRY Domicile : Kayes N°Di | MD du 18/07/2016 pour vol Condamné le 11/10/2016 à 60 mois d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0362/P-RM du 09/04/2018 Libérable le 18/07/2020 RP : 02 mois – 23 jours | Sans profession Marié - 01 femme- 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 199 | Bacoumba DIAWARA , né vers 1976 à Kita, fils de Feu Nankouma et de Mamankan SOUCKO Domicile : Kita de passage à Kayes | MD du 28/06/2016 pour vol simple Condamné le 06/12/2016 à 60 mois d'emprisonnement ferme - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2017 -0841/P-RM du 03/10/2017 Libérable le 28/06/2020 RP : 02 mois – 03 jours | Cultivateur Marié - 01 femme - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 200 | Mody MARIKO , né vers 1997 à Diéma, fils de Feu Adama et de Awa COULIBALY Domicile : Nioro du Sahel | MD du 19/10/2016 pour vol Condamné à 05 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0733/P-RM du 21/09/2018 Libérable le 19/10/2020 RP : 05 mois – 24 jours | Boulangier Célibataire- sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 201 | Abdoulaye KEITA , né le 15/03/1989 à Kayes, fils de Feu Tahirou et de Kadidia DIARRA Domicile : Kayes Plateau | MD du 28/09/2017 pour violences et voies de fait, menace de mort Condamné le 14/01/2017 à 03 ans d'emprisonnement Libérable le 28/09/2020 RP : 05 mois – 03 jours | Apprenti - Chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 202 | Kassim SOGOBA , né vers 1993 à Koutiala, fils de Bakari et de Mah DIARRA Domicile : Kroukéto | MD du 08/12/2017 pour vol et complicité condamné le 02/01/2018 à 3 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 6 mois suivant Décret n°2019-0259/P-RM du 27/03/2019 Libérable le 08/06/2020 RP : 01 mois – 13 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 203 | Chaka DIANE dit Jacky , né vers 1981 à Korhogo, fils de Bakary et de Fanta DIANE Sans domicile fixe | MD du 11/7/2019 pour menaces de mort Condamné le 24/12/2019 à 10 mois d'emprisonnement Libérable le 11/05/2020 RP : 16 jours | Chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 204 | Seydou SOW , né vers 1968 à Koumayera, fils de Amadou et de feu Kadiatou DIALLO Domicile : Nioro | MD du 3/12/2019 pour vol Condamné le 31/12/2020 à 01 an d'emprisonnement Libérale le 3/12/2020 RP : 07 mois – 08 jours | Berger Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE DIEMA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|--|----------------------------|--|
| 205 | Bréhima CAMARA , né vers 1984 à Diangounté-Camara, fils de Feu Kassé et de Doussou DAMBA Domicile : Diangounté-Camara | MD du 07/11/2019 pour menace de mort et dommage volontaire à la propriété mobilière Condamné le 03/12/2019 à 01 an d'emprisonnement ferme dont 05 mois avec sursis Libérable le 07/06/2020 RP : 01 mois - 12 jours | Cultivateur Marié | Remise totale du reliquat de la peine |
| 206 | Moussilim HAIDARA , né vers 1973 à Tombouctou, fils de Yakouba et de Zénèbou MAIGA Domicile : Fagounè/Diéma | MD du 18/02/2020 pour vagabondage Condamné le 17/02/2020 à 06 mois d'emprisonnement Libérable le 18/08/2020 RP : 03 mois - 23 jours | Maître coranique Marié | Remise totale du reliquat de la peine |
| 207 | Oumar BAH , né le 31/12/1993 à Nafadji, fils de Hady et de Aissata SOW Domicile : Lambidou | MD du 23/05/2019 pour vol Condamné le 26/11/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 23/05/2020 RP : 28 jours | Berger Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 208 | Lassine FOFANA , né vers 1977 à Konséguela/Koutiala, de Samba et de Awa KONE Domicile : Dindinkaré | MD du 20/09/2019 pour vol Condamné le 04/02/2020 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 20/09/2020 RP : 04 mois - 25 jours | Cultivateur Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 209 | Illias DIALLO , né vers 1997 à Bamako, fils de Mamadou et de Mariam DIALLO Domicile : Kayes | MD du 02/08/2019 pour vol Condamné le 03/12/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 02/08/2020 RP : 03 mois - 07 jours | Orpailleur Marié | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE YELIMANE :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|---|---|--|
| 210 | Alou BADIAGA , né vers 1988 à Nioro du Sahel, fils de Mahamadou et de Oumou CAMARA Domicile : Kayes Plateau | MD du 09/08/2016 pour tentative de vol Condamné le 22/11/16 à 05 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018 - 0733/P-RM du 21/09/2018 Libérable le 09/08/2020 RP : 03 mois - 14 jours | Maçon Marié - 02 femmes - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 211 | Madou DIARRA , né vers 1991 à Diéma, fils de Nama et de Founè TRAORE Domicile : Kroukéto | MD du 12/07/2018 pour coups et blessures volontaires Condamné le 17/07/2018 à 02 ans d'emprisonnement Libérable le 12/07/2020 RP : 02 mois - 17 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

REGION DE KOULIKORO :**MAISON D'ARRET DE KOULIKORO :**

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|---|---|--|
| 212 | Sega DANSOKO , âge ignoré, fils de Moussa et de Aminata TRAORE Domicile : Kolokani | MD du 22/07/2016 pour vol Condamné le 03/08/2016 à 05 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0362/P-RM du 09/04/2018 Libérable le 22/07/2020 RP : 02 mois - 27 jours | Cultivateur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 213 | Padouba DEMBELE , né vers 1977 à Bo (Burkina Faso), fils de Wot ZAMA et Fico ZAMA Domicile : Foroko | MD du 12/06/2018 pour vol Condamné le 17/07/2018 à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 12/06/2020 RP : 01 mois – 17 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant. | Remise totale du reliquat de la peine |
| 214 | Mady KANE , né vers 1974 à Koulikoro, fils de Abdoulaye et de Nakouman DIARRA Domicile : Koulikoro | MD du 26/07/2019 pour coups et blessures volontaires par le TC de Koulikoro Condamné le 10/12/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Koulikoro Libérable le 26/07/2020 RP : 02 mois - 01 jour | Employé de Commerce | Remise totale du reliquat de la peine |
| 215 | Modibo DANTE , né vers 1997 à Bamako, fils de Sidi et de Mariam COULIBALY Domicile : Koulikoro | MD du 08/10/2019 pour outrage envers un agent, menaces de mort, injures non publiques Condamné le 17/12/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Koulikoro Libérable le 08/10/2020 RP : 05 mois - 18 jours | Ouvrier | Remise totale du reliquat de la peine |
| 216 | Salif KEITA , né vers 1993 à Koulikoro, fils de Bakary et de Badialo COULIBALY Domicile : Bakaribougou/Koulikoro | MD du 08/10/2019 pour outrage envers un agent, menaces de mort, injures non publiques Condamné le 17/12/2019 01 an d'emprisonnement par le TC de Koulikoro Libérable le 08/10/2020 RP : 05 mois - 13 jours | Ouvrier | Remise totale du reliquat de la peine |
| 217 | Souleyman COULIBALY , né vers 2001 à Siarabala/Koulikoro, fils de Feu Yaya et de Fatoumata DIARRA Domicile : Koulikoro | MD du 18/10/2019 pour vol et tentative de vol Condamné le 17/12/2019 01 an d'emprisonnement par le TC de Koulikoro Libérable le 18/10/2020 RP : 05 mois - 23 jours | Marabout | Remise totale du reliquat de la peine |
| 218 | Sambou MALLE , né vers 2000 à Nara, fils de Feu Kassim et de Haby CAMARA Domicile : Bamako | MD du 24/12/2019 pour vol simple, tentative de vol et vagabondage Condamné le 04/02/2019 01 an d'emprisonnement par le TC de Koulikoro Libérable le 24/12/2020 RP : 07 mois - 29 jours | Chauffeur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 219 | Seydou SANGARE , né vers 1966 à Kignan, fils de Feu Sidi et de Rokia THERA Sans domicile fixe | MD du 28/01/2020 pour vagabondage Condamné le 11/02/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Koulikoro Libérable le 28/07/2020 RP : 03 mois - 08 jours | Sans Profession | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|---|---|--|
| 220 | Alou CAMARA , né le 09/09/1994 à Koulikoro, fils de Gaoussa et de Awa Binké COULIBALY Domicile : Koulikoro | MD du 10/06/2017 pour vol qualifié, détention et consommation de stupéfiants et complicité Condamné le 14/04/2020 01 an d'emprisonnement par le TC de Koulikoro Libérable le 10/06/2020 RP : 01 mois - 15 jours | Tailleur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 221 | Abdoulaye DIARRA , né vers 2000 à Koulikoro, fils de Feu Adawa et de Feue Sitan KONE Domicile : Koulikoro | MD du 24/02/2020 pour vol simple par le SPR/KRRO Condamné le 14/04/2020 à 03 ans d'emprisonnement par le TC de Koulikoro Libérable le 24/05/2020 RP : 29 jours | Ouvrier | Remise totale du reliquat de la peine |
| 222 | Zoumana DIARRA , né vers 1994 à Bamako, fils de Boubacar et de Fanta DIARRA Sans domicile fixe | MD du 07/03/2017 pour vol Condamné le 25/04/2017 par le TC de Kolokani à 05 ans Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020- 0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 07/03/2021 RP : 10 mois -12 jours | Sans profession | Remise totale du reliquat de la peine |
| 223 | Sidy SOW , né le 04/10/1962 à Kiba/Banamba, fils de Kola et de Pendourou FOFANA Sans domicile fixe | MD du 29/01/2019 pour abus de confiance Condamné le 29/01/2019 à 03 ans d'emprisonnement par le TC de Koulikoro - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 23/01/2021 RP : 08 mois - 28 jours | Berger | Remise totale du reliquat de la peine |
| 224 | Namory DOUMBIA , né 2000 à Koulikoro, fils de Youssouf et de Mah KOUMARE Domicile : Koulikoro | MD du 23/01/2019 pour vol Condamné le 14/05/2019 à 03 ans d'emprisonnement par le TC de Koulikoro - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 23/01/2021 RP : 08 mois - 28 jours | Réparateur de moto Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE KATI :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|--|--|--|
| 225 | Diakaridia KONARE , né le 23/08/1993 à Bamako, fils de Yacouba et de Mariam TAMBOURA Domicile : Kati –Hérémakono | MD du 31/07/2017 pour vol Condamné le 09/08/2017 à 05 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0733/P-RM du 21/09/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 31/07/2020 RP : 03 mois - 06 jours | Apprenti Tôlier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 226 | Bourama SISSAKO , né vers 1997 en Gambie/Tambassansa, fils de Fodé et de Fatoumata SYLLA Sans domicile fixe | MD du 07/09/2017 pour tentative de vol et vagabondage Condamné le 07/09/2017 à 05 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0733/ P-RM du 21/09/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/ P-RM du 09/03/2020 Libérable le 07/09/2020 RP : 04 mois - 12 jours | Sans profession Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|---|--|------------------------------------|---------------------------------------|
| 227 | Samba DIALLO , né vers 1997 à Dioumara/Diéma, fils de Hamadi et de Binta DIALLO Domicile : Kati Dral | MD du 11/12/2017 pour coups et blessures volontaires Condamné le 13/12/2017 à 05 ans de prison ferme - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0733/ P-RM du 21/09/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020- 0122/ P-RM du 09/03/2020 Libérable le 11/12/2020 RP : 07 mois - 16 jours | Berger Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 228 | Boubacar DIAKITÉ , né vers 1995 à Sikoroni/Kati, fils de Salif et de Aminata TALL Domicile : Dialakorodji | MD du 22/06/2018 pour vol Condamné le 27/06/2018 à 03 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0624/ P-RM du 16/08/2019 Libérable le 22/06/2020 RP : 01 mois - 27 jours | Boulangier Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 229 | Aboubacar COULIBALY dit Ziko , né le 23/03/1982 à Kati, fils de Ibrahim et de Zeinabou DIABY Domicile : Kati Coura | MD du 09/08/2019 pour vol Condamné le 14/08/2019 à 02 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/ P-RM du 09/03/2020 Libérable le 09/08/2020 RP : 03 mois - 14 jours | Commerçant Marié - 04 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 230 | Ibrahim COULIBALY , né le 05/09/1995 à Bamako, fils de Mamadou et de Adissa MAIGA Domicile : Kati Mamaribougou près du terminus | MD du 25/10/2017 pour vol Condamné le 29/10/2017 à 05 ans d'emprisonnement - Remise partielle 12 mois suivant Décret n°2018-0733/P-RM du 21/09/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/ P-RM du 09/03/2020 Libérable le 25/10/2020 RP : 06 mois | Apprenti Tailleur Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 231 | Issa GOITA , né vers 2001 à Benigorola/Yorosso, fils de Adama et de Mariam GOITA Domicile : Kati Camp Soundjata | MD du 25/03/2019 pour complicité de vol Condamné le 27/03/2019 à 03 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020- 0122/ P-RM du 09/03/2020 Libérable le 25/03/2021 RP : 11 mois | Élève Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 232 | Fousseyni dit François TRAORE , né vers 1996 à Kolokani, fils de Madou et de Niakoro COULIBALY Domicile : Kati Coco Plateau | MD du 28/11/2018 pour coups et blessures volontaires et tentative de vol Condamné le 31/10/2019 à 03 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/ P-RM du 09/03/2020 Libérable le 28/11/2020 RP : 07 mois - 03 jours | Apprenti réparateur Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 233 | Seydou DEMBÉLÉ , né le 25/04/1996 à San, fils de Oumar et de Salimata DIAKITE Domicile : Kati Coco | MD du 22/10/2019 pour menace de mort Condamné le 09/12/2019 à 02 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/ P-RM du 09/03/2020 Libérable le 22/10/2020 RP : 05 mois - 27 jours | Boucher Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|--|--|--|
| 234 | Soumaïla COULIBALY , né vers 2001 à Safo, fils de Abdou et de Moussa COULIBALY Domicile : Safo | MD du 23/10/2019 pour CBV par le TGI Kati Condamné le 19/12/2019 à 02 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/ P-RM du 09/03/2020 Libérable le 23/10/2020 RP : 05 mois - 28 jours | Élève Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 235 | Boubacar KONÉ , né le 08/01/2000 à Bamako, fils de Feu Seydou et Fatoumata TOURE Domicile : Kati Sananfara | MD du 02/12/2019 pour vol Condamné le 09/01/2020 à 06 mois d'emprisonnement Libérable le 02/06/2020 RP : 01 mois - 07 jours | Peintre Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 236 | Mahamadou BOIRE , né vers 1996 à Bamako, fils de Mala Abdou et de Feu Moulidi ARBY Domicile : Kati Farada | MD du 09/12/2019 pour vol et menace de mort Condamné le 30/01/2020 à 02 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0199/P-RM du 07/04/2020 Libérable le 09/12/2020 RP : 07 mois - 14 jours | Chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 237 | Toumani SIDIBÉ , né vers 2002 à Kati, fils de Sory et de Hawa TOURE Domicile : Kati | MD du 26/02/2020 pour abus de confiance Condamné le 04/03/2020 à 03 mois d'emprisonnement Libérable le 26/05/2020 RP : 01 mois - 01 jour | Elève Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 238 | Saliou GUIRO dit Zèkètè , né vers 1996 à Bamako, fils de Ibrahim et de Raki DIALLO Domicile : Kati Coura | MD du 12/12/2019 pour vol Condamné le 12/03/2020 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 12/12/2020 RP : 07 mois - 17 jours | Bijoutier Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 239 | Djekoro TRAORE , né vers 1992 à Bouloucou/Faladiè, fils de Feu Fanta Mady et de Moussoni DIARRA Domicile : Torodo | MD du 22/01/2020 pour vol Condamné le 12/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement Libérable le 22/07/2020 RP : 02 mois - 27 jours | Vendeur d'article Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 240 | Drissa NIARE , né le 30/03/1996 à Bamako, fils de Feu Mahamadou et de Fanta DIARRA Domicile : Kati Sananfara Extension | MD du 10/01/2020 pour tentative de vol Condamné le 12/03/2020 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 10/01/2021 RP : 08 mois - 15 jours | Chauffeur Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 241 | Zoumana SANOGO , né vers 1997 à Kati, fils Abdoulaye et de Fanta DIARRA Domicile : Kati Samakebougou | MD du 04/10/2019 pour vol par Condamné le 12/03/2020 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 04/10/2020 RP : 05 mois - 09 jours | Menuisier Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 242 | Bourama FOFANA , né vers 1958 à Néguela fils de Feu Hamadi et de Feu Aya BAH Domicile : Néguela Noumoubougou | MD du 01/11/2019 pour escroquerie Condamné le 02/01/2020 à 02 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0199/P-RM du 07/04/2020 Libérable le 01/11/2020 RP : 06 mois - 06 jours | Cultivateur Marié - 06 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE NARA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|--|---|---|
| 243 | Cheickné BAH , né vers 1996 à Bamada/ Niono, de Amadou et de Aichata BAH Domicile : Bamada | MD du 28/10/2019 pour vol simple Condamné le 30/10/2019 à 02 ans d'emprisonnement dont 01 an avec sursis par le TC de Nara Libérable le 28/10/2020 RP : 06 mois – 03 jours | Berger Célibataire sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 244 | Alassane KEITA , né le 30/10/1987 à Kati, fils de Malamine et de Salimata Domicile : Bamako de passage à Nara | MD du 09/10/2019 pour vol Condamné le 12/11/2019 à 02 ans d'emprisonnement dont 01 an avec sursis par le TC de Nara Libérable le 09/10/2020 RP : 05 mois – 14 jours | Apprenti Chauffeur Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine. |
| 245 | Kader DAO , né vers 1995 à Koutiala, fils de Feu Abdoulaye et de Rokia COULIBALY Domicile : Mourdiah S/C Mamé SOUKOUNA | MD du 11/02/2020 pour vol Condamné le 17/03/2020 à 01 ans d'emprisonnement dont 06 mois avec sursis Libérable le 11/08/2020 RP : 03 mois – 16 jours | Manœuvre Célibataire - sans enfant. | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE OUELESSEBOUGOU :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|---|--|--|
| 246 | Zoumana KOUYATE , né vers 1995 à Yanfolila, fils de Feu Bourama et de Feue Kadia SANGARE Domicile : Ouélessébougou | MD du 24/07/2018 pour vol Condamné le 19/11/2018 à 03 d'emprisonnement par le TC de Ouélessébougou - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0624/P-RM du 16 08 2019 Libérable le 24/07/2020 RP : 02 mois – 29 jours | Chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 247 | Sidiki COULIBALY , âgé de 30 ans, né à Bamako Djikoroni, fils de Dafa et de Feue Korotoumou DIAKITE Domicile : Djikoroni Para-Flabougou | MD du 09/01/2019 pour vol Condamné le 09/04/2019 à 2 ans d'emprisonnement par le TC de Ouélessébougou Libérable le 09/01/2021 RP : 08 mois – 14 jours | Gardien Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 248 | Soumaila KONE , né vers 1995 à Bamako, fils de Koniba et Alina HAIDARA Domicile : Missira - Bamako | MD du 30/01/2019 pour vol Condamné le 01/04/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TC - CII Libérable le 30/07/2020 RP : 03 mois – 05 jours | Vendeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 249 | Boureima MAIGA , né vers 1998 à Bamako, fils de Amadou et Assitan MAIGA Sans domicile fixe | MD du 08/11/2018 pour vol Condamné le 18/03/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TC-CII Libérable le 08/05/2020 RP : 13 jours | Apprenti- Chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 250 | Baréma SALAMANTA , âgé de 20 ans à Konna/Mopti, fils de Feu Bory et de Dado KOSSIBO Domicile : Madina/Kalabankoro/Kati | MD du 10/07/2019 pour vol Condamné le 04/09/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TC de Ouélessébougou Libérable le 10/01/2021 RP : 08 mois – 15 jours | Manœuvre Marié - 02 femmes - 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 251 | Mahamadou KANSAYE , né le 07/07/2001 à Ouélessébougou, fils de Oumar et Ramata DOUMBIA Domicile : Ouélessébougou | MD du 19/09/2019 pour vol d'un sac à dos contenant plusieurs objets Condamné le 12/11/2019 à 02 ans d'emprisonnement et 200.000 F CFA d'amende par le TC de Ouélessébougou - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09 03 2020 Libérable le 19/09/2020 RP : 04 mois -24 jours | Elève niveau 9 ^{ème} Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|--|--|--|
| 252 | Lassine SAMAKE , né vers 1981 à Ouélessébougou, fils de Feu Tiémoko et de Sitan SAMAKE Domicile : Ouélessébougou | MD du 04/09/2019 pour vol Condamné le 12/11/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Ouélessébougou Libérable le 04/09/2020 RP : 04 mois – 09 jours | Employé de Commerce Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 253 | Mohamed KONE , né vers 1993 à Sikasso, fils de Feu Salif et de Feue Kadia FANE Domicile : Dialakoro | MD du 03/02/2020 pour vol Condamné le 10/03/2020 à 01 an d'emprisonnement dont 06 mois de sursis par le TC de Ouélessébougou Libérable le 03/08/2020 RP : 03 mois – 08 jours | Cultivateur Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE KOLOKANI :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|--|--------------------------------------|--|
| 254 | Idrissa SACKO , né vers 1992 à Niamina, fils de Feu Ibrahima et de Mariam DIALLO Sans domicile fixe | MD du 11/09/2019 pour vol simple Condamné le 04/02/2020 à 08 mois d'emprisonnement par le JPCE de Kolokani Libérable le 11/05/2020 RP : 16 jours | Ouvrier Célibataire – sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

CENTRE PENITENCIER AGRICOLE DE KENIEROBA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|---|--|--|
| 255 | Kally BOUARE , né vers 1998 à Boloma/Bla, fils de Souleyemane et de Mariama MALLE Domicile : Yirimadio | MD 23/07/2019 vol Condamné le 02/09/2019 à 02 ans d'emprisonnement dont 01 an ferme par le TC - CII Libérable le 23/07/2020 RP : 02 mois – 28 jours | Etudiant Marié - 01 femme - 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 256 | Tami KOUREKAMA , né vers 1991 à Banamaba, fils de Daramane et de Assan DIALLO Domicile : Banconi - Djanguinéougou | MD du 13/05/2019 pour abus de confiance Condamné le 08/07/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TC CII - Acte de désistement n°45 du Greffe de la CII en date du 04/10/2019 Libérable le 13/11/2020 RP : 06 mois - 18 jours | Employé de Commerce Marié - 01 femme - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE BANAMBA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|--|--|--|
| 257 | Fousséiny MALLE , né vers 1991 à Banambabougou/Banamaba, fils de Lamine et de Bougoudja BOUARE Domicile : Banambabougou | MD du 07/01/2019 pour vol Condamné le 13/03/2019 à 02 d'emprisonnement par le TC de Banamba Libérable le 07/01/2021 RP : 08 mois - 12 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 258 | Abéré SIDIBE , âgé de 30 ans, né à Niono, fils de Guéladji et de Dicko Sans domicile fixe | MD du 22/07/2019 pour vol Condamné le 24/09/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TC de Banamba Libérable le 22/01/2021 RP : 08 mois - 27 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE KANGABA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|---|--|--|
| 259 | Moussa COULIBALY , né vers 1995 à Banamba, fils de Takoua et de Founi FOMBA Domicile : Foroko | MD du 28/01/2020 pour abus de confiance Condamné le 26/02/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 28/07/2020 RP : 03 mois - 03 jours | Boucher Marié | Remise totale du reliquat de la peine |
| 260 | Moussa SANGARE , né vers 1973 à Koloni, fils de Amadou et de Kotatèh SIDIBE Domicile : Kobada | MD du 05/11/2018 pour abus de confiance Condamné le 06/02/2019 à 03 ans d'emprisonnement par le TC de Kangaba - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0624/P-RM du 16/08/2019 Libérable le 05/11/2020 RP : 06 mois - 10 jours | Boucher Marié - 02 femmes - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 261 | Boubacar DOUMBIA , né vers 1989 à Falani/Koulikoro, fils de Abdoulaye et de Foutoumata TOGOLA Domicile : Kangaba | MD du 03/01/2020 pour abus de confiance Condamné le 05/02/2020 à 12 mois d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 03/01/2021 RP : 08 mois - 08 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 262 | Moussa TRAORE , né vers 1989 à Tegué, fils de Lamine et de Brété DIALLO Domicile : Kangaba | MD du 02/07/2019 pour blessure involontaire Condamné le 15/01/2020 à 12 mois d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 02/07/2020 RP : 02 mois - 07 jours | Célibataire Chauffeur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 263 | Nankouma KEITA , né vers 1992 à Abidjan/RCI, fils de Karamoko et de Korotoumou SIDIBE Domicile : Kangaba | MD du 02/01/2020 pour coups et blessures volontaires Condamné le 05/02/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 02/07/2020 RP : 02 mois - 07 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 264 | Drissa CAMARA , né le 31/12/1980 à Kati, fils de Moussa et de N'Baba DOUMBIA Domicile : Seloufougou | MD du 07/01/2020 pour coups et blessures volontaires Condamné le 12/02/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 07/01/2021 RP : 08 mois - 12 jours | Cultivateur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 265 | Kalipha DIALLO , né vers 1995 à Monkoro, fils de Seidi et de Hawa COULIBALY. Domicile : Dabalé | MD du 06/01/2020 pour tentative d'escroquerie Condamné le 12/02/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 06/01/2021 RP : 08 mois - 11 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 266 | Sékou KARAMBE , né vers 1990 à Sakoura/Bankass, fils de Boyi et de Decoré DIALLO Domicile : Dabalé | MD du 06/01/2020 pour tentative d'escroquerie par la JPCE de Kangaba Condamné le 12/02/2020 à 12 mois d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 06/01/2021 RP : 08 mois - 11 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 267 | Adama TRAORE , né vers 1997 à Koury, fils de Oumar et de Mariam BARRO Domicile : Danga | MD du 07/02/2020 pour abus de confiance Condamné le 04/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 07/08/2020 RP : 03 mois - 12 jours | Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 268 | Fousseyni SAMAKE , né vers 1989 à Kita, fils de Adama et de Teneba DIARRA Domicile : Kita | MD du 20/02/2020 pour coups et blessures volontaires Condamné le 11/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 20/08/2020 RP : 03 mois -25 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|---|--|--|
| 269 | Mohamed TRAORE , né vers 1986 à Kénouégoué, fils de Fomoriba et de Kadia MAGASSOUBA Domicile : Bamako | MD du 13/12/2019 pour vol Condamné le 29/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 13/12/2020 RP : 07 mois - 18 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 270 | Fassirima CAMARA , né vers 1994 à Kayes, fils de Sékou et de Nassou DOUMBIA Domicile : Niaouleni | MD du 27/08/2019 pour vol Condamné le 30/10/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 27/08/2020 RP : 04 mois - 02 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 271 | Mady CAMARA , né vers 1999 à Kangaba, fils de Tenema et de Sayon KEITA Domicile : Kangaba | MD du 09/09/2019 pour vol Condamné le 13/11/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 09/09/2020 RP : 04 mois - 14 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 272 | Kary COULIBALY , né le 31/12/1995 à Déraye (Djénné), fils de Mamadou et de Tata COULIBALY Sans domicile fixe | MD du 11/11/2019 pour vol Condamné le 18/12/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 11/11/2020 RP : 06 mois - 16 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 273 | Abdoulaye COULIBALY , né vers 1990 à Sikasso, fils de Madou et de Habibata COULIBALY Domicile : Kourémalé | MD du 14/11/2019 pour vol par la JPCE de Kangaba. Condamné le 08/01/2020 à 12 mois d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 14/11/2020 RP : 06 mois - 18 jours | Tailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 274 | Adama KONE , né vers 2001 à Benena, fils de Souleymane et de Aicha DEMBELE Domicile : Kobala | MD du 18/11/2019 pour vol Condamné le 08/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 18/11/2020 RP : 06 mois - 23 jours. | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 275 | Moussa CAMARA , né vers 1996 à Fana/Guinée, fils de Aly et de Sayon CAMARA Domicile : Kourémalé | MD du 25/11/2019 pour vol Condamné le 08/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 25/11/2020 RP : 07 mois | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 276 | Mohamed FADIGA , né vers 2000 à Kankan/Guinée, fils de Fodé et de Djaka FADIGA Domicile : Kourémalé | MD du 04/12/2019 pour vol Condamné le 15/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 04/12/2020 RP : 07 mois - 09 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 277 | Amadou CAMARA , né vers 1998 à Zérékoro/Guinée, fils de Adama et de Madoussou FOFANA Domicile : Kourémalé | MD du 04/12/2019 pour vol Condamné le 15/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 04/12/2020 RP : 07 mois - 09 jours | Sans profession Célibataire sans enfant. | Remise totale du reliquat de la peine |
| 278 | Modibo SIDIBE dit Vane , né vers 1977 à Koflatié, fils de Zan et de Binta DIARRA Domicile : Koflatié | MD du 05/12/2019 pour vol. condamné le 22/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 05/12/2020 RP : 07 mois - 10 jours | Electricien Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 279 | Dramane COULIBALY , né vers 1996 à Bélédougou, fils de Sékou et de Sali KONARE Domicile : Kokoyo | MD du 09/12/2019 pour vol Condamné le 22/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 09/12/2020 RP : 07 mois - 14 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 280 | Bachir DIALLO , né vers 1989 à Bamako, fils de Baba et de Fatoumata COULIBALY Domicile : Kangaba | MD du 13/12/2019 pour vol. Condamné le 22/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 13/12/2020 RP : 07 mois - 18 jours | Boucher Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 281 | Sékou TRAORE , né vers 1995 à Béléko, fils de Moussa et de Rokia DIARRA Domicile : Déguedoumou | MD du 16/12/2019 pour vol Condamné le 29/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 16/12/2020 RP : 07 mois - 21 jours | Orpailleur | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|--|--|--|
| 282 | Hamidou DIALLO , né vers 1999 à Nioro du Sahel, fils de Demba et de Awatt Minth YAYA Domicile : Kangaba | MD du 13/12/2019 pour vol Condamné le 22/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 13/12/2020 RP : 07 mois - 18 jours | Manœuvre Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 283 | Ibrahime KEITA , né vers 1997 à Dalwoi (RCI), fils de Mory et de Fanta KEITA Domicile : Kourémalé | MD du 13/12/2019 pour vol Condamné le 29/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 13/12/2020 RP : 07 mois - 18 jours | Manœuvre Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 284 | Bamoye SANGARE , né vers 2001 à Bamako, fils de Samba et de Fatoumata SANGARE Domicile : Déguedoumou | MD du 16/12/2019 pour vol Condamné le 29/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kangaba Libérable le 16/12/2020 RP : 07 mois - 21 jours | Orpailleur | Remise totale du reliquat de la peine |

REGION DE DIOILA :**MAISON D'ARRET DE DIOILA :**

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|---|---|--|
| 285 | Yacouba DIARRA , né vers 1992 à Bamako, fils de Adama et de Fatoumata KONE Domicile : Bagadadji | MD du 14/05/2018 pour Coups et blessures volontaires Condamné le 02/07/2018 à 03 ans d'emprisonnement par le TC - CII - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0624/P-RM du 16/08/2019 Libérable le 14/05/2020 RP : 19 jours | Ouvrier Marié - 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 286 | Madou FANE , né vers 1998 à Donasso/Koutiala, fils de Drissa et de Fatoumata SAMAKE Domicile : Donasso/Koutiala | MD du 22/05/2019 pour tentative de vol, détention et vente de stupéfiants Condamné à 05 ans d'emprisonnement dont 04 ans avec sursis Libérable le 22/05/2020 RP : 27 jours | Revendeur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 287 | Amadou KEITA , né vers 1999 à Bamako, fils de Abdoulaye et de Aminata KEITA Domicile : Banconi chez son père | MD du 13/08/2019 pour vol Condamné le 18/08/2019 à 02 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 13/08/2020 RP : 03 mois - 18 jours | Ouvrier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 288 | Youssouf CAMARA , né vers 1996 à Bamako, fils de Siaka et de Madiè NIARE Domicile : N'Gomi | MD du 13/08/2019 pour vol Condamné à 02 ans d'emprisonnement par le TC - CII - Remise de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 13/08/2020 RP : 03 mois - 18 jours | Manœuvre | Remise totale du reliquat de la peine |
| 289 | Bakary KARABENTA , né vers 1989 à Sélingué/Yanfolila, fils de Ousmane et de Aissata TOURE Sans domicile fixe | MD du 10/06/2019 pour détention, vente et consommation de stupéfiant Condamné à 18 mois d'emprisonnement Libérable le 10/12/2020 RP : 07 mois - 15 jours | Vendeur d'herbes de cannabis | Remise totale du reliquat de la peine |
| 290 | Amadou TRAORE , né vers 1993 à Sévaré, fils de Dofin et Penda MARICO Sans domicile fixe | MD du 06/06/2019 pour vol Condamné à 02 ans d'emprisonnement - Remise de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 06/06/2020 RP : 01 mois - 11 jours | Manœuvre | Remise totale du reliquat de la peine |
| 291 | Souleymane Issa COULIBALY , né vers 1999 à Bamako, fils de Issa et de Fatoumata COULIBALY Domicile : Kalaban Coro | MD du 21/05/2019 pour vol Condamné à 12 mois d'emprisonnement Libérable le 21/05/2020 RP : 26 jours | Menuisier | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|---|--|---|--|
| 292 | Mamadou KONE , né vers 1990 à Bamako, fils de Diakaridia et de Ramata TRAORE Domicile : Yirimadio | MD du 24/05/2019 pour tentative de vol Condamné à 01 an d'emprisonnement Libérable le 24/05/2020 RP : 29 jours | Electricien bâtiment | Remise totale du reliquat de la peine |
| 293 | Abdoulaye Souleymane MAIGA , né vers 1997 à Mopti, fils de Souleymane et de Diahara MAIGA Domicile : N'Tomikorobougou | MD du 11/06/2019 pour vol Condamné à 01 an d'emprisonnement par le TC - CIII Libérable le 11/06/2020 RP : 01 mois - 16 jours | Sans profession | Remise totale du reliquat de la peine |
| 294 | Soumaila BOCOUM , né vers 2000 à Treichville (RCI), fils de Feu Pélé et de Koumani SISSOKO Domicile : Sébénicoro | MD du 13/02/2019 pour vol et menace de mort Condamné à 18 mois d'emprisonnement par le TC - CIII Libérable le 13/08/2020 RP : 03 mois - 18 jours | Soudeur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 295 | Boubacar DIARRA , né vers 1999 à Souneni/San, fils de Moussa et de Salimata DIARRA Domicile : Yirimadio | MD du 18/01/2019 pour tentative de vol Condamné à 18 mois d'emprisonnement par le TC - CVI Libérable le 18/07/2020 RP : 02 mois - 23 jours | Apprenti chauffeur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 296 | Adama KONE , Né vers 2000 à Bamako, fils de Feu Sidi et de Sétou DAOU Domicile : Sabalibougou | MD du 23/01/2019 pour vol Condamné le 15/04/2019 à 18 mois d'emprisonnement par TC -CVI Libérable le 23/07/2020 RP : 02 mois - 28 jours | Sans profession | Remise totale du reliquat de la peine |
| 297 | Sadio DIARRA , né vers 1992 en Mauritanie, fils de Tiduba et de Kama SOUCKO Domicile : Yorodiamougou | MD du 24/05/2019 pour tentative de vol Condamné à 01 an d'emprisonnement par le TC - CVI Libérable le 24/05/2020 RP : 29 jours | Electricien | Remise totale du reliquat de la peine |
| 298 | Seydou DIALLO , né vers 1999 à Bamako, fils de Feu Hama et de Oumou SANGARE Sans domicile fixe | MD du 24/05/2019 pour vol Condamné à 02 ans de prison dont 01 an ferme Libérable le 24/05/2020 RP : 29 jours | Peintre | Remise totale du reliquat de la peine |
| 299 | Dako DIARRA , né vers 1998 à Zambougou/Dioïla, fils de Feu Dramane et de Fanta DiARRA Domicile : Zambougou | MD du 28/05/2019 pour enlèvement de personne Condamné à 01 an d'emprisonnement par le TC de Dioïla Libérable le 28/05/2020 RP : 01 mois - 03 jours | Cultivateur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 300 | Madou FANE N°1 , âgé de 56 ans environ, né à Gnanadougou /Sirakoro /Dioïla, fils de Noumousséma et de Mayè BALLO Domicile : Fombabougou | MD du 29/05/2017 pour vol JPCE-Dioïla Condamné le 04/07/2017 à 05 ans ferme par le TC-Dioïla - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0733/P-RM du 21 /2018 - Remise partielle de 01 an suivant Décret n°2019-0259/P-RM du 27/03/2019 Libérable le 29/05/2020 RP : 01 mois - 04 jours | Orpailleur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 301 | Oumar DIARRA , né vers 1998 à Fana, fils de Feu Youssouf et de Aminata COULIBALY Sans domicile fixe | MD du 21/08/2019 pour vol Condamné le 26/08/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC - CII - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 21/08/2020 RP : 03 mois - 26 jours | Sans profession | Remise totale du reliquat de la peine |
| 302 | Mamadou MAIGA , né vers 1990 à Bamako, fils de Bana et de Dicko DIALLO Domicile : Boulkassoumbougou | MD du 06/06/2019 pour escroquerie Condamné le 08/07/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 06/06/2020 RP : 01 mois - 11 jours | Boulangier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|---|--|---|---------------------------------------|
| 303 | Souleymane THIERO dit Tietemalo , né vers 1957 à Farakan, fils de Tiékoura et de Madiè SIDIBE Domicile : Dontiguila | MD du 09/11/2017 pour coups et blessures volontaires Condamné le 12/12/2017 à 05 ans d'emprisonnement par le TC de Dioïla - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0733/P-RM du 21/09/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 09/11/2020 RP : 06 mois - 14 jours | Cultivateur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 304 | Samba DIAMOUTENE , né vers 1978 à Sikasso, fils Salia et de Djénéba TRAORE Sans domicile fixe | MD du 01/11/2017 pour vol et complicité Condamné le 21/12/2017 à 05 ans d'emprisonnement par le TC - CVI - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0615/P-RM du 02/08/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 01/11/2020 RP : 06 mois - 06 jours | Sans profession | Remise totale du reliquat de la peine |
| 305 | Amadou GUINDO , né vers 1988 à Bankass, fils de Seydou et de Kadidia GUINDO Domicile : Médina-coura | MD du 06/12/2017 pour vol -TC-CII Condamné à 05 ans de prison ferme par le TC-CII à l'audience du 19/02/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0615/P-RM du 02/08/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 06/12/2020 RP : 07 mois - 11 jours | Conducteur de pousse-pousse Marié – 02 femmes – 04 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 306 | Mamadou SIDIBE , né vers 1994 à Wassoulou, fils de Noumory et de Feue Ramata SIDIBE Domicile : Djélibougou | MD du 06/12/2017 pour vol Condamné à 05 ans d'emprisonnement par le TC-CII - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0615/P-RM du 02/08/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 06/12/2020 RP : 07 mois - 11 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 307 | Sinaly KEITA , né vers 1998 à Bamako, fils de Mamadou et de Kouredia DIALLO Domicile : Nafadji | MD du 29/05/2019 pour escroquerie Condamné à 01 an d'emprisonnement par le TC - CII Libérable le 29/05/2020 RP : 01 mois - 04 jours | Employé de Commerce Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE FANA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|--|-------------------------|--|
| 308 | Famory DEMBELE , vers 1988 à Kita, fils de Fallé et de Samakou TRAORE Domicile : Zone industrielle Bamako | MD du 5/03/2019 pour vol Condamné le 8/04/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TC – CII Libérable le 05/09/2020 RP : 04 mois - 10 Jours | Manœuvre Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 309 | Hissourou MOUSSA , né le 13/12/1993 à Nioro, fils de Feu Aboubacar et de Fatoumata TOUNKARA Domicile : Zantiguila | MD du 2/09/2019 pour vol Condamné le 10/12/2019 à 01 d'emprisonnement Libérable le 2/09/2020 RP : 04 mois - 07 jours | Vendeur Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 310 | Famory COULIBALY , né vers 1975 à Marka-coungo, fils de Zoumana et de Hawa COULIBALY Domicile : Marka-coungo | MD du 29/03/2019 pour vol Condamné le 07/01/2020 à 02 ans d'emprisonnement Libérable le 29/3/2021 RP : 11 mois - 04 jours | Boucher Marié | Grand Malade Remise totale du reliquat de la peine |

REGION DE SIKASSO :MAISON D'ARRET DE SIKASSO :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|---|--|--|
| 311 | Seydou COULIBALY , né le 24/04/1997 à Sikasso, fils de Dramane et de Aminata COULIBALY Domicile : Hamdallaye | MD du 12/07/2019 pour vol qualifié Condamné le 29/10/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Sikasso - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0199/ P-RM du 07/04/2020 Libérable le 12/07/2020 RP : 02 mois - 17 jours | Employé de Commerce Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 312 | Ousmane DIAMOUTENE , né vers 1981 à Sikasso, fils de Ladji et de Fatoumata DIAMOUTENE Domicile : Sikasso | MD du 10/08/2017 pour vol Condamné le 12/09/2017 à 05 ans d'emprisonnement par le TC de Sikasso - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0733/P-RM du 21/09/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 10/08/2020 RP : 03 mois -15 jours | Apprenti - Chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 313 | Adama WATTARA alias Faganda , né vers 1999 à Sikasso, fils de Youssouf et de Rokia KONE Domicile : Sanoubougou II | MD du 12/07/2019 pour vol et complicité Condamné le 29/10/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Sikasso Libérable le 12/07/2021 RP : 02 mois - 17 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 314 | Matribou BAMBA , âgé de 29 ans, fils de Lassana et de Fanta TRAORE Domicile : Sikasso Wayerma II | MD du 24/08/2017 pour vol Condamné le 12/09/2017 à 05 ans d'emprisonnement par le TC de Sikasso - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0733/P-RM du 21/09/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 10/08/2020 RP : 03 mois - 15 jours | Revendeur d'articles divers Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 315 | Moussa YIRANPO dit Vieux , né vers 1992 en Côte d'Ivoire, fils de Mama et de Feue Maimouna DIARRA Domicile : Bougoula-ville | MD du 05/11/2018 pour vol Condamné le 08/01/2019 à 03 ans d'emprisonnement par le TC de Sikasso - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 05/11/2020 RP : 06 mois - 10 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 316 | Adama DRAME dit Koniba , né vers 1999 à Sikasso, fils de Drissa et de Maimouna DRAME Domicile : Sikasso Sanoubougou I | MD du 05/11/2018 pour vol Condamné le 08/01/2019 à 03 ans d'emprisonnement par le TC de Sikasso - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 05/11/2020 RP : 06 mois - 15 jours | Cordonnier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 317 | Yacouba SANGARE , né vers 1971 à Bilasso/Loulouni, fils de M'pè et de Sikho SOUNTOURE Domicile : Bilasso | MD du 19/08/2019 pour abus de confiance Condamné le 05/11/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Sikasso - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable 19/08/2020 RP : 03 mois - 24 jours | Commerçant Marié - 01 femme | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|---|---|---|--|
| 318 | Seydou COULIBALY , né le 24/04/1997 à Sikasso, fils de Dramane et de Aminata COULIBALY Domicile : Hamdallaye | MD du 12/07/2019 pour vol Condamné le 29/10/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Sikasso - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0199/P-RM du 07/04/2020 Libérable le 12/07/2020 RP : 02 mois - 17 jours | Employé de Commerce | Remise totale du reliquat de la peine |
| 319 | Famara SIDIBE , âgé de 21 ans, né à Sikasso, fils de Aboubacar et de Adiaratou DISSA Domicile : Sanoubougou I - Sikasso | MD 20/09/2019 pour vol Condamné le 26/11/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Sikasso Libérable le 20/09/2020 RP : 04 mois - 25 jours | Apprenti - Chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 320 | Madou SANOGO , né vers 1992 à Bamako, fils de Fasirima et de Fatoumata SANOGO Sans domicile fixe | MD 18/11/2019 complicité de vol Condamné le 28/01/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Sikasso Libérable le 18/05/2020 RP : 23 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 321 | Solomane DIARRA , né vers 1996 à Bamako, fils de Feu Madou et de Fanta COULIBALY Sans domicile fixe | MD 18/11/2019 vol Condamné le 28/01/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Sikasso Libérable le 18/05/2020 RP : 23 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 322 | Seydou COULIBALY , né vers 1998 à Sikasso, fils de Lamine et de Safiatou BAMBA Domicile : Sikasso Flasso | MD 10/01/2019 vol qualifié Condamné le 11/02/2020 à 18 mois d'emprisonnement par le TC de Sikasso Libérable le 10/07/2020 RP : 02 mois - 15 jours | Apprenti - chauffeur célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 323 | Oumar OUATTARA , âgé de 45 ans, né à Kongolikoro, fils de Broulaye et de Feu Mariam DJIRE Domicile : Zianso | MD 05/12/2019 pour vol Condamné le 25/02/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Sikasso Libérable le 05/06/2020 RP : 01 mois - 10 jours | Ouvrier Marié - 01 femme - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 324 | Ibrim KONATE , né le 06/10/1995 à Sikasso, fils de Adama et de Alimatou DOUMBIA Domicile : Kaboila II Sikasso | MD 07/10/2015 pour vol Condamné le 15/12/2015 à 10 ans d'emprisonnement par le TC de Sikasso - Remise partielle de 02 ans suivant Décret n°2016- 0736-P-RM du 21/09/2016 - Remise partielle de 02 ans suivant Décret n°2018-0615/P-RM du 02/08/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 07/10/2020 RP : 05 mois - 12 jours | Réparateur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 325 | Abdoulaye SANGARE , né vers 1996 à Sikasso, fils de Adama et de Diatou SIDIBE Domicile : Sikasso | MD 08/01/2020 pour vol Condamné le 17/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Sikasso Libérable le 08/07/2020 RP : 02 mois - 13 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 326 | Youssouf COULIBALY , né vers 1991 à Sikasso, fils de Drissa et de Maimouna TRAORE Domicile : Sikasso | MD 06/01/2020 pour vol Condamné le 10/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Sikasso Libérable le 06/07/2020 RP : 02 mois - 11 jours | Soudeur | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE KADIOLO :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|---|---|--|
| 327 | Abdoulaye DIAKITE , né vers 1993 à Abidjan, fils de Inza et de Naminata SOUMAORO Domicile : Farabacoro | MD du 09/08/2018 pour vol Condamné à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 09/08/2020 RP : 03 mois - 14 jours | Cultivateur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 328 | Adama TRAORE , né vers 1990 à Adjame, fils de Moussa et de Fatoumata SANGARE Domicile : Kalana | MD du 02/07/2018 pour vol Condamné à 02 d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 02/07/2020 RP : 02 mois - 07 jours | Coiffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 329 | Aboubacar OUEDRAGO , né vers 1993 à Benfora, fils de Alassane et de Aminata AWA Domicile : Traoréla | MD du 27/06/2018 pour tentative de vol Condamné à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 27/06/2020 RP : 02 mois - 02 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 330 | Issa SIDIBE , né vers 2000 à Djila, fils de Nouma et de Aissa DOUMBIA Domicile : Yanfolila | MD du 18/06/2018 pour vol Condamné à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 18/06/2020 RP : 01 mois - 23 jours | Manœuvre Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 331 | Salif DIAKITE , âgé de 18 ans, né à Abidjan (RCI), fils de Feu Chaca et de Fanta SANGARE Domicile : Kadiolo | MD du 30/12/2016 pour vol Condamné le 14/02/2017 à 05 ans d'emprisonnement par le TC de Kadiolo - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0733/P-RM du 21/09/2018 Libérable le 30/12/2020 RP : 08 mois - 05 jours | Sans profession Marié – 01 femme - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 332 | Aboubacar TRAORE , né vers 1995 à Tominian, fils de Bakary et de Aichata COULIBALY Domicile : Tominian | MD du 01/08/2016 pour vol Condamné le 27/09/2016 à 05 ans d'emprisonnement par le TC de Kadiolo - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0733/P-RM du 21/09/2018 Libérable le 01/08/2020 RP : 03 mois - 06 jours | Orpailleur Marié – 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 333 | Adama COULIBALY , né vers 1981 à Sofolo/Koutiala, fils de Feu Yacouba et de Korotoumou TRAORE Domicile : Sikasso | MD du 17/06/2016 pour vol Condamné le 26/07/2016 à 05 ans d'emprisonnement par le TC de Kadiolo - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0259/P-RM du 27/03/2019 Libérable le 17/06/2020 RP : 01 mois - 22 jours | Employé de Commerce Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 334 | Soumaïla BAMBA , âgé de 14 ans, né à Kadiolo, fils de Dramane et de Sali BAMBA Domicile : Kadiolo | MD du 31/12/2015 pour vol Condamné le 26/07/2016 à 05 ans d'emprisonnement par le TC de Kadiolo - Remise partielle de 06 mois suivant Décret n°2019-0259/P-RM du 27/03/2019 Libérable le 31/06/2020 RP : 02 mois - 06 jours | Apprenti mécanicien Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 335 | Aziz BAMBA , âgé de 21 ans, né à Kadiolo, fils de Karim et de Mamou SANGARE Domicile : Kadiolo | MD du 21/07/2016 pour vol Condamné le 26/07/2016 à 05 ans d'emprisonnement par le TC de Kadiolo - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0259/P-RM du 27/03/2019 Libérable le 21/07/2020 RP : 02 mois - 26 jours | Vulcanisateur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|---|--|--|--|
| 336 | Adama SARRE , né vers 1983 à Koutiala, fils de Bourama et de Feue Maimouna TRAORE Domicile : Alhamdoulilaye | MD du 17/10/2016 pour tentative de vol, détention et consommation de stupéfiants Condamné le 29/11/2016 à 05 ans d'emprisonnement par le TC de Kadiolo - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0624/P-RM du 16/08/2019 Libérable le 17/10/2020 RP : 05 mois - 22 jours | Orpailleur Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 337 | KARIM TRAORE , né vers 1994 à Sikasso, fils de Bourama et de Wassa TRAORE Domicile : Sikasso | MD du 27/12/2019 pour complicité de vol Condamné le 17/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Kadiolo Libérable le 27/06/2020 RP : 02 mois - 02 jours | Cultivateur Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 338 | Aboubacar DEMBELE , âgé de, né à Bla, fils de Oumar et de Aminata BAGAYOKO Domicile : Sikasso | MD du 27/12/2016 pour vol Condamné le 14/02/2017 à 05 ans d'emprisonnement par le TC de Kadiolo - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0624/P-RM du 16/08/2019 Libérable le 27/12/2020 RP : 08 mois - 02 jours | Apprenti chauffeur Célibataire - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

REGION DE KOUTIALA :**MAISON D'ARRET DE KOUTIALA :**

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|--|---|--|
| 339 | Abdourahamane SANOGO , né vers 1997 à Koutiala, fils de Issa et de Mama DAOU Sans domicile fixe | MD du 03/05/2019 pour vol de téléphone portable Condamné le 25/06/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TGI de Koutiala Liberable le 03/05/2020 RP : 08 jours | Ouvrier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 340 | Hadi SOW , né vers 1997 à Koutiala, fils de Feu Oumar et de Feue Koura N'DIAYE Sans domicile fixe | MD du 14/01/2020 pour vol Condamné le 04/02/2020 à 01 d'emprisonnement dont 08 mois avec sursis par le TGI de Koutiala Liberable le 14/05/2020 RP : 19 jours | Employé de Commerce Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 341 | Boubacar KONE , né le 20/01/1998 à Konséguéla/Koutiala, fils de Lassine et de Safoula TOUNKARA Sans domicile fixe | MD du 29/11/2018 pour vol Condamné le 28/01/2020 à 18 mois d'emprisonnement par le TGI de Koutiala Liberable le 29/05/2020 RP : 01 mois - 04 jours | Elève Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 342 | Mamadou Seydou DIAKITE , né le 06/07/1987 à Bamako, fils de Salif et de Ramata COULIBALY Sans domicile fixe | MD du 19/09/2019 pour abus de confiance Condamné à 01 an d'emprisonnement par le TGI de Koutiala Liberable le 19/09/2020 RP : 04 mois - 24 jours | Employé de Commerce Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 343 | Mamadou COULIBALY , né vers 1995 à Koutiala, fils de Adama et de Sitan DIARRA Sans domicile fixe | MD du 19/02/2018 pour vol Condamné le 27/03/2018 à 28 mois d'emprisonnement par le TGI de Koutiala Liberable le 19/06/2020 RP : 01 mois - 24 jours | Reparateur de Moto Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 344 | Soumeyla GOITA , né vers 1975 à Kimparana/San, fils de Feu Zoumana et de Feue Awa TRAORE Sans domicile fixe | MD du 14/01/2020 pour vol Condamné le 10/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TGI de Koutiala Liberable le 14/07/2020 RP : 02 mois - 19 jours | Maçon Marié - 01 femme - 10 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|--|---|--|
| 345 | Bourama COULIBALY , né vers 1986 à Koutiala, fils de Madou et de Oumou TRAORE Sans domicile fixe | MD du 03/09/2019 pour vol Condamné le 29/10/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TGI de Koutiala Liberable le 03/09/2020 RP : 04 mois - 08 jours | Marchand Marié - 01 femme - 04 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 346 | Madou KOUMARE , né vers 1996 à Koutiala, fils de Sidy et de Kadia SANOGO Sans domicile fixe | MD du 09/10/2019 pour vol Condamné le 14/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TGI de Koutiala Liberable le 09/10/2020 RP : 05 mois - 14 jours | Ouvrier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 347 | Ichaka DIANE , né le 05/01/2000 à Koutiala, fils de Drissa et de Safiatou OUATTARA Sans domicile fixe | MD du 25/11/2019 pour vol Condamné le 14/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TGI de Koutiala Liberable le 25/11/2020 RP : 07 mois | Cultivateur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 348 | Zakaria BELEM , né le 27/10/1987 à Bobo (Burkina-Faso), fils de Aly et de Ramata SAWADOGO Sans domicile fixe | MD du 25/10/2019 pour abus de confiance Condamné le 25/02/2020 à 02 ans de prison dont 01 an avec sursis par le TGI de Koutiala Liberable le 25/10/2020 RP : 06 mois | Employé de Commerce Marié - 02 femmes - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

REGION DE BOUGOUNI :**MAISON D'ARRET DE BOUGOUNI :**

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|---|---|--|
| 349 | Kono Camara , né vers 1992 à Djéguenina, fils de Moussa et de Mariam DIAKITE Domicile : Djéguenina | MD du 12/08/2016 pour vol Condamné le 06/10/2016 à 05 ans d'emprisonnement par le TGI de Bougouni - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0733/P-RM du 21/09/2018 Libérable le 12/08/2020 RP : 03 mois - 17 jours | Cultivateur Marié | Remise totale du reliquat de la peine |
| 350 | Sidi SANGARE , né vers 1991 à Binké/ RCI, fils de Yaya et de Bintou TRAORE Sans domicile fixe | MD du 15/10/2019 pour vol et tentative Condamné à 08 mois d'emprisonnement par le TGI de Bougouni Libérable le 15/06/2020 RP : 01 mois - 20 jours | Sans profession Marié - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 351 | Yaya TRAORE , né le 10/11/1984 à Bamako, fils de Feu Almamy et de Feu Sounkoura BOIRE Domicile : Daoudabougou | MD du 11/07/2016 pour vol Condamné le 19/12/2017 à 05 ans d'emprisonnement par la Cour d'Assises à Bamko - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018 - 0733/P-RM du 21/09/2018 Libérable le 11/07/2020 RP : 02 mois - 16 jours | Sans profession Célibataire - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 352 | Abdoul Kader KONE , né vers 1976 à Koutiala, fils de Madou et de Mariam TRAORE Domicile : Bamako Senou | MD du 13/08/2018 pour vol Condamné le 22/11/2018 à 03 ans d'emprisonnement par le TGI de Bougouni - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0624/P-RM du 16/08/2019 Libérable le 13/08/2020 RP : 03 mois - 18 jours | Marié - sans enfant Commerçant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|---|--|--|
| 353 | Issouf TRAORE , âgé de 19 ans, fils de Bourama et de Ténécoura KONE Sans domicile fixe | MD du 24/07/2018 pour vol Condamné le 22/11/2018 à 03 ans d'emprisonnement par le TGI de Bougouni - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0624/P-RM du 16/08/2019 Libérable le 24/07/2020 RP : 02 mois - 29 jours | Ouvrier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 354 | Sidiki DIARRA , né vers 1997 à Bougouni, fils de Dramane et de Waraba COULIBALY Domicile : Dialanikoro | MD du 06/01/2020 pour vol Condamné le 05/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TGI de Bougouni Libérable le 06/07/2020 RP : 02 mois - 11 jours | Boucher Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 355 | Bakary SANGARE , né vers 1989 à Siancoro/Dioila, fils de Karim et de Sitan SANGARE Sans domicile fixe | MD du 24/09/2019 pour vol Condamné le 24/07/2020 à 10 mois d'emprisonnement par le TGI de Bougouni Libérable le 24/07/2020 RP : 02 mois - 29 jours | Sans profession Marie - 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 356 | Alou COULIBALY , âgé de 27 ans, né à Ouélésebougou, fils de Siaka et de Hawa FANE Domicile : Bougouni | MD du 06/12/2019 pour vol Condamné le 06/02/2020 à 6 mois d'emprisonnement par le TGI de Bougouni Libérable le 06/06/2020 RP : 01 mois - 11 jours | Comptable Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 357 | Hamidou DOUMBIA , âgé de 40 ans à Kafana/Sikasso, fils de Fabiri et de Mariam SANOGO Sans domicile fixe | MD du 13/12/2019 pour violences de voies et faits et menaces Condamné le 06/02/2020 à 08 mois d'emprisonnement par le TGI de Bougouni Libérable le 13/08/2020 RP : 03 mois - 18 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 358 | Lassine KANTE , âgé de 21 ans, né à Bougouni, fils de Mohamed et de Feue Aminata TOURE Domicile : Bamako Senou | MD du 08/01/2020 pour vol Condamné le 19/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TGI de Bougouni Libérable le 08/07/2020 RP : 02 mois - 13 jours | Cultivateur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 359 | Gaoussou SIDIBE , âgé de 22 ans en Côte d'Ivoire, fils de Abdoulaye et de Wassa DEMBELE Domicile : Dialanikoro | MD du 06/08/19 pour vol Condamné le 14/08/2019 à 05 ans d'emprisonnement par le TI Bougouni Libérable le 06/08/2024 RP : 04 ans - 03 mois - 11 jours | Elève Célibataire sans enfant | Remise partielle de 02 ans |

MAISON D'ARRET DE KOLONDIÈBA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|--|----------------|--|
| 360 | Daouda SIDIBE , né vers 1990 à Dionkoni, fils de Salif et de Djeneba DIARRA Domicile : Dionkoni | MD du 10/11/2019 pour vol Condamné le 12/11/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kolondièba Libérable le 10/11/2020 RP : 06 mois - 15 jours | Cultivateur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 361 | Oumar KONE , né vers 1996 à Bamako, fils de Boubacar et de Wassa TOGOLA Domicile : Kolondièba | MD du 30/08/2019 pour vol Condamné le 02/04/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kolondièba Libérable le 30/08/2020 RP : 04 mois - 05 jours | Menuisier | Remise totale du reliquat de la peine |
| 362 | Daouda OUEDRAGO , né vers 1991 à Lakoté, fils de Amadou et de Abibata OUEDRAGO Domicile : Djassa/Tiongui (RCI) | MD du 08/05/2019 pour coups et blessures volontaires Condamné le 24/12/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kolondièba Libérable le 08/05/2020 RP : 13 jours | Orpailleur | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|---|---|------------|--|
| 363 | Aboubacar KONATE , né vers 1983 à Faramana (Burkina Faso), fils de Seydou et de Awa DAO Domicile : Djassa/Tiongui | MD du 17/06/2019 pour vol Condamné le 14/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kolondiéba Libérable le 17/06/2020 RP : 01 mois – 22 jours | Orpailleur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 364 | Aboubacar SIDIBE , né vers 1980 à Diarra/Makoro, fils de Soumana et de Koua KONE Domicile : Fakola | MD du 28/05/2019 pour Vol Condamné le 18/02/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Kolondiéba Libérable le 28/05/2020 RP : 01 mois – 03 jours | Boucher | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE YANFOLILA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|--|---|--|
| 365 | Boubacar SISSOKO , né vers 1994 à Kalana, fils de Demba et de Teneba COULIBALY Domicile : Bougoudalé | MD du 18/10/2018 pour vol Condamné à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 18/10/2020 RP : 05 mois - 23 jours | Apprenti soudeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 366 | Daouda SANGARE , né vers 1993 à Yanfolila, fils de Toumani et de Fatoumata DIAKITE Domicile : Yanfolila | MD du 07/01/2020 pour vol Condamné à 12 mois d'emprisonnement dont 06 mois avec sursis par le TC de Yanfolila Libérable le 07/07/2020 RP : 02 mois - 12 jours | Chauffeur Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 367 | Adama SANGARE , né vers 1999 en Guinée, fils de Feu Modi et de Bendé SANGARE Domicile : Bougoudalé | MD du 24/07/2018 pour vol Condamné à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 24/07/2020 RP : 02 mois – 29 jours | Soudeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 368 | Aboubacar TOURE , né vers 2000 à Sevaré, fils de Oumar et de Astan BOCOUM Domicile : Yanfolila | MD du 17/09/2018 pour vol Condamné à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 17/09/2020 RP : 04 mois - 22 jours | Tailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 369 | Daouda BAGAYOKO , né le 31/12/1988 à Kalana, fils de Cheick Oumar et de Alima CAMARA Domicile : Yanfolila | MD du 16/11/2018 pour coups et blessures volontaires Condamné à 03 ans d'emprisonnement par le TC de Yanfolila - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0937/P-RM du 28/11/2019 Libérable le 16/11/2020 RP : 06 mois - 21 jours | Moulinier Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 370 | Youssef SIDIBE , né vers 1991 à Bendougou, fils de Solomane et Saran SIDIBE Domicile : Bendougou | MD du 17/12/2018 pour vol Condamné à 03 ans d'emprisonnement par le TC de Yanfolila - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0937/P-RM du 28/11/2019 Libérable le 17/12/2020 RP : 07 mois - 22 jours | Cultivateur Marié 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 371 | Aly DOUMBO , né vers 1976 à Douana (Koro), fils de feu Souleymane et de Salimata DOUMBO Domicile : Selingué | MD du 19/12/2018 pour complicité de vol Condamné à 03 ans d'emprisonnement par le TC de Yanfolila - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0937/P-RM du 28/11/2019 Libérable le 19/12/2020 RP : 07 mois - 24 jours | Ouvrier Marié - 02 femmes - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 372 | Moussa COULIBALY , né le 20/07/1980 à Koutiala, fils de feu Djibril et de Fanta COULIBALY Domicile : Bougouni | MD du 21/06/2019 pour vol Condamné à 01 an d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 21/06/2020 RP : 01 mois - 26 jours | Chauffeur Marié - 04 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|---|---|--|
| 373 | Seydou KOUMARE , né vers 1990 à Sekou, fils de Moussa et de Fatoumata BOUARE Domicile : Yanfolila | MD du 26/06/2019 pour vol Condamné à 01 an d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 26/06/2020 RP : 02 mois - 01 jours | Ouvrier Marié - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 374 | Daouda DOUMBIA , né vers 1977 à Kanibougoula, fils de Ladji et de Sata KONATE Domicile : Kanibougoula | MD du 05/12/2019 pour vol Condamné à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 05/06/2020 RP : 01 mois - 10 jours | Cultivateur Marié - 02 femmes - 07 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 375 | Saïdou SIDIBE , né vers 1991 à Tousségoula/Kolondiéba, fils de Feu Fousseyni et de Djenéba DIALLO Domicile : Yanfolila | MD du 20/12/2019 pour vol Condamné à 12 mois d'emprisonnement dont 06 mois avec sursis Libérable le 20/06/2020 RP : 01 mois - 25 jours | Manœuvre Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 376 | Mohamed KOUYATE , né vers 1999 à Kangaba, fils de Lassine et de Feu Djessou KONE Domicile : Kalana | MD du 07/11/2019 pour vol Condamné à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 07/05/2020 RP : 12 jours | Réparateur de moto Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 377 | Adama OUATTARA , né le 07/01/1989 à Korogho (RCI), fils de Seydou et de Rokia SANGARE | MD du 25/11/2019 pour vol Condamné à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 25/05/2020 RP : 01 mois | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 378 | Mohamed YASSANE , né le 19/11/1995 à Matta Corniche, fils de Fodé et de Fatoumata Yaré CAMARA Domicile : Kalana | MD du 19/11/2019 pour détention et vente de produits stupéfiants (chanvre indien) Condamné à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 19/05/2020 RP : 24 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 379 | Djibril DIALLO , né vers 1991 Kalako, fils de Tierno et de Mama SIDIBE Domicile : Yanfolila | MD du 13/05/2019 pour vol Condamné à 01 an d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 13/05/2020 RP : 18 jours | Chauffeur Célibataire | Remise totale du reliquat de la peine |
| 380 | Siaka SIDIBE , né vers 1994 à Bamako, fils de Samba et de Doussou DIALLO Domicile : Yanfolila | MD du 18/02/2020 pour vol Condamné le 14/04/2020 à 03 mois d'emprisonnement par le TC de Yanfolila Libérable le 18/05/2020 RP : 23 jours | Orpailleur Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 381 | Lassina DIAKITE , vers 1991 à Kotiene, fils de Feu Youssouf et de Fatoumata SAMAKE Domicile : Selingué | MD du 19/12/2018 pour vol et complicité de vol Condamné à 03 ans d'emprisonnement par le TC de Yanfolila - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 19/12/2020 RP : 07 mois - 24 jours | Orpailleur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

REGION DE SEGOU :**MAISON D'ARRET DE SEGOU :**

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|---|--|--|
| 382 | Baguidi Mahamane G , né le 19/07/1988 à Ségou, fils de Feu Moctar et de Feue Domita TRAORE Domicile : Angoulême Ségou | MD du 11/12/2018 pour complicité de vol et escroquerie Condamné le 05/02/2019 à 03 ans d'emprisonnement - Peine confirmée par la Cour d'Appel de Bamako et transféré à Ségou le 26/10/2019 - Transféré de Kimparana à Ségou le 16/02/2020 - Rémise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 11/12/2020 RP : 07 mois - 16 jours | Sans profession Marié - 01 femme - 04 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|---|--|---|--|
| 383 | Issa DIARRA , né vers 1976 à Beleko/ Fana, fils de Tidiane et Awa KONATE Domicile : Ségou | MD du 29/05/2018 pour vagabondage et vol qualifié Condamné le 04/02/2020 à 02 ans d'emprisonnement Libérable le 29/05/2020 RP : 01 mois - 04 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 384 | Diagui TOURE alias Backo , âgé de 19 ans, né à Bla, fils de Baba et de Fanta TRAORE Domicile : Pelengana Nord chez sa mère | MD du 11/12/2018 pour vol et escroquerie Condamné le 05/02/2019 à 03 ans d'emprisonnement - Peine confirmée par la Cour d'Appel de Bamako et transféré à Ségou le 26/10/2019 - Rémise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 11/12/2020 RP : 07 mois - 16 jours | Employé de Commerce, Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 385 | Ali DIAKITE , âgé de 38 ans, né à Dialassagou/Bankass, fils de Feu Abdourahamane et de Feu Tédi DIAKITE Domicile : Barouéli | MD du 19/11/2019 pour vol Condamné le 31/12/2019 à 06 mois d'emprisonnement par le TC – Ségou Libérable le 19/05/2020 RP : 24 jours | Berger Marié - 01 femme – 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 386 | Tchassidara Abdoulaye CISSE , né vers 1970 République du Togo, fils de feu Aliou et de Adama N'daou, Domicile : Sébougou | MD du 26/11/2019 pour abus de confiance Condamné le 28/01/2020 à 06 mois d'emprisonnement Libérable le 26/05/2020 RP : 01 mois - 01 jour | Macon Marié - 01 femme – 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 387 | Ousmane KONTA , né vers 1990 à Yamoussoukoro (RCI), fils de Ibrahima et de Fatoumata KONTA Sans domicile fixe | MD du 28/08/2019 pour vol et vagabondage Condamné le 10/12/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 28/08/2020 RP : 04 mois - 03 jours | Ouvrier Marié - 02 femme – 05 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE BLA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|---|---|--|
| 388 | Lamine SANTARA , né vers 1992 à San, fils de Sory et de Adjara DEMBELE Domicile : San | MD du 11/07/2018 pour vol et complicité Condamné le 08/01/2018 à 02 ans d'emprisonnement et 200 000 f d'amende par TI de San Libérable le 11/07/2020 RP : 02 mois - 16 jours | Tailleur Marié - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 389 | Amadou SISSOKO , né vers 1998 à SAN, fils de Boubacar et Awa TOURE Domicile : San | MD du 03/12/2018 pour vol et complicité Condamné le 22/01/2019 à 02 ans d'emprisonnement par TI de San Libérable le 03/12/2020 RP : 07 mois - 08 jours | Electricien Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 390 | Adama DEMBELE , né vers 1988 à Katiana, fils de Madou et Alimata COULIBALY Domicile : Katiana | MD du 22/11/2018 pour abus de confiance Condamné le 30/04/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TC de Bla Libérable le 22/11/2020 RP : 06 mois - 27 jours | Orpailleur Domicilié à Katiana | Remise totale du reliquat de la peine |
| 391 | Barthélemy DEMBELE , né vers 1992 à Karaba/SAN, fils de Ezin et de Ester DAOU Sans domicile fixe | MD du 20/06/2018 pour vol Condamné le 18/12/2018 à 30 mois d'emprisonnement dont 06 mois sursis par le TC de Ségou Libérable le 20/06/2020 RP : 01 mois - 25 jours | Apprenti-chauffeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 392 | Drissa SACKO , né vers 1995 à Dougouwolo, fils de Amadou et Awa SAMPANA Sans domicile fixe | MD du 09/08/2017 pour vol, tentative de vol, détention et consommation de stupéfiants Condamné le 11/10/2017 à 03 ans d'emprisonnement par le TC de Ségou Libérable le 09/08/2020 RP : 03 mois - 14 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

| | | | | |
|-----|--|---|---------------------------------------|--|
| 393 | Ousmane KAMOGO , né vers 1995 à Koro, fils de Feu Amadou et de Fatoumata KAMOGO Domicile : Nionomogo | MD du 17/06/2016 pour vol Condamné le 6/09/2016 à 05 ans ferme par le TC de Bla - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019-0259/P-RM du 27/03/2019 Libérable le 17/06/2020 RP : 01 mois – 22 jours | Employé de Commerce | Remise totale du reliquat de la peine |
| 394 | Oumar Kassambara , né le 31/12/1983 à Sévaré fils de Yaya et Kadia DIARRA Domicile : Sido Sonicoura | MD du 18/01/2019 pour menaces de mort Condamné le 05/03/2019 à 18 mois d'emprisonnement par le TGI de Ségou Libérable le 18/07/2020 RP : 02 mois – 23 jours | Peintre | Remise totale du reliquat de la peine |
| 395 | Modibo DIARRA , né vers 1991 à Ségou, fils de Amadou et de Sirantou DIARRA Domicile : Ségou | MD du 12/06/2019 pour abus de confiance Condamné le 23/07/2019 à 02 ans d'emprisonnement dont 12 mois de sursis par le TGI de Ségou Libérable le 12/06/2020 RP : 01 mois – 17 jours | Gardien | Remise totale du reliquat de la peine |
| 396 | Djeneba KOITA , né vers 2000 à Ségou, fille de Demba et de Diaba KOITA Domicile : Ségou | MD du 23/01/2019 pour vol Condamné à 18 mois d'emprisonnement par le TC de Markala le 05/03/2019 Libérable le 23/07/2020 RP : 02 mois – 28 jours | Ménagère | Remise totale du reliquat de la peine |
| 397 | Lassana DEMBELE , né vers 1997 à Napossela/Koutiala, fils de Dramane et de Satou DEMBELE Domicile : Bamako | MD du 05/11/2018 pour tentative de vol Condamné 11/12/2018 à 18 mois d'emprisonnement par TGI de Ségou Libérable le 05/05/2020 RP : 10 jours | Manœuvre Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE BAROUELI :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|---|---------------------------------------|--|
| 398 | Hamidou DEMBELLE , né vers 1997 à Markala, fils de Bina et de Kadia DIARRA Domicile : Markala | MD du 29/05/2019 pour vol Condamné à 01 an d'emprisonnement Libérable le 29/05/2020 RP : 01 mois – 04 jours | Manœuvre Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 399 | Ousmane KAREMBEU , né vers 1999 à Mopti, fils de Oumar et de Ami WANAPO Domicile : Mopti | MD du 29/05/2019 pour vol Condamné à 01 an d'emprisonnement Libérable le 29/05/2020 RP : 01 mois – 04 jours | Manœuvre Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE TOMINIAN :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|--|--|--|
| 400 | Lassina COULIBALY , né vers 1987 à Gnewena/Fangasso, fils de Feu Siaka et de Denou KAMATE Domicile : Gnewena | MD du 27/11/2019 pour menace de mort Condamné le 21/01/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Tominian Libérable le 27/05/2020 RP : 01 mois – 02 jours | Cultivateur Marié – 01 femme – 04 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 401 | Iboun Abbas KONE , né vers 1993 à Dena/Burkina Faso, fils Moumouni et de Mamou KAMATE Domicile : Dena | MD du 07/01/2020 pour vol Condamné le 03/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Tominian Libérable le 07/07/2020 RP : 02 mois – 12 jours | Cultivateur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE MARKALA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|--|--|--|
| 402 | Modibo COULIBALY , né vers 1963 à Markala, fils de Djido et de Fatoumata MAIGA Domicile : Markala | MD du 09/10/2017 pour vol Condamné le 14/11/2017 à 05 ans d'emprisonnement - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2018-0615/P-RM du 02/08/2018 - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020-0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 09/10/2020 RP : 05 mois - 14 jours | Manœuvre Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE NIONO :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|---|---------------------|--|
| 403 | Boukary BARRY , né vers 1987 à ND2, fils de Feu Amadou et de Feue Djénéba DIALLO Sans domicile fixe | MD du 16/11/2018 pour vol Condamné le 6/02/2019 à 03 ans d'emprisonnement par le TGI de Niono - Remise partielle de 01 an suivant Décret n°2019-0624/P-RM du 16/08/2019 Libérable le 16/11/2020 RP : 06 mois - 21 jours | Eleveur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 404 | Ibrahim DIAKITE , né vers 1977 à Kati, fils de Harouna et de Feue Aminata SIDIBE Domicile : Samakebougou/Kati | MD du 09/09/2015 pour vol qualifié Condamné le 14/12/2018 à 05 ans d'emprisonnement Libérable le 09/09/2020 RP : 04 mois - 14 jours | Manœuvre | Remise totale du reliquat de la peine |
| 405 | Moussa COULIBALY , né vers 2001 à Ségou, fils de Babourama et de Assa TRAORE Domicile : Niono | MD du 06/09/2019 pour vol Condamné le 30/10/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 06/09/2020 RP : 04 mois - 11 jours | Exploitant agricole | Remise totale du reliquat de la peine |
| 406 | Souarakata SACKO , né vers 1999 à Koutiala, fils de Amadou et de Batoma TRAORE Domicile : Siribala | MD du 20/08/2019 pour complicité de vol Condamné le 21/11/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable le 20/08/2020 RP : 03 mois - 25 jours | Manœuvre | Remise totale du reliquat de la peine |
| 407 | SIKA COULIBALY , né vers 1986 à Niono, fils de Feu Lassine et de Feue Djelika COULIBALY Domicile : Siribala | MD du 31/07/2019 pour vol Condamné le 11/09/2019 à 01 an d'emprisonnement Libérable 31/07/2020 RP : 03 mois - 06 jours | Exploitant agricole | Remise totale du reliquat de la peine |
| 408 | Samba TRAORE , né vers 2001 à Dougabougou, fils de Mahamane et de Talibé TRAORE Domicile : Niono C3 | MD du 14/01/2019 pour vol et escroquerie Condamné le 11/09/2019 à 18 mois d'emprisonnement Libérable le 14/07/2020 RP : 02 mois - 19 jours | Apprenti tailleur | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE KIMPARANA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|--|--|--|
| 409 | Abdoulaye DAOU , né vers 2001 à Kimparana, fils de Daouda et de Massaran SOGOBA Domicile : Kimparana | MD du 09/12/2020 pour menaces de mort Condamné le 27/01/2020 à 08 mois d'emprisonnement par le TC de Kimparana Libérable le 09/08/2020 RP : 03 mois – 14 jours | Maçon Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 410 | Yaya DAOU , né le 20/08/1994 à Kimparana, fils de Daouda et de Massaran SOGOBA Domicile : Kimparana | MD du 09/12/2020 pour menaces de mort Condamné le 27/01/2020 à 08 mois d'emprisonnement par le TC de Kimparana Libérable le 09/08/2020 RP : 03 mois – 14 jours | Apprenti-chauffeur Marié - 01 femme - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 411 | Moussa FAROTA , né vers 2001 à Dioro, fils de Zoumana et de Feu Djénéba KONYA Sans domicile fixe | MD du 10/10/2019 pour vol Condamné le 26/11/2019 à 08 mois d'emprisonnement par le TC de Ségou Libérable le 10/06/2020 RP : 01 mois – 15 jours | Sans profession Marié - 01 femme - 02 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE SAN :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|--|---------------------|--|
| 412 | Amadou MAÏGA , né le 31/12/1990 à Mopti, fils de Sékou et de Batouli MAÏGA Domicile : Mopti | MD du 04/07/2018 pour vol Condamné le 08/01/2019 à 02 ans d'emprisonnement par le TGI de San et 200.000 F CFA d'amende Libérable le 04/07/2020 RP : 02 mois – 09 jours | Employé de Commerce | Remise totale du reliquat de la peine |
| 413 | Souédate DICKO , né le 31/12/1998 à Bobo Dioulasso (B.F), fils de Négal et de Aïssata DIAKITE Domicile : San | MD du 14/10/2019 pour vol Condamné le 24/12/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TGI de San Libérable le 14/10/2020 RP : 05 mois – 19 jours | Cultivateur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 414 | Emmanuel BAY , âgé de 26 ans, né à Sikasso, fils de Salia et de Hawa TRAORE Domicile : San | MD du 24/10/2019 pour vol Condamné le 13/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TGI de San Libérable le 24/10/2020 RP : 05 mois – 29 jours | Cultivateur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 415 | Soumana GOÏTA , âgé de 32 ans, né à San, fils de Aweissou et de Feu Astan THERA Domicile : San | MD du 22/10/2019 pour abus de confiance Condamné le 14/01/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TGI de San Libérable le 22/10/2020 RP : 05 mois – 27 jours | Chauffeur | Remise totale du reliquat de la peine |
| 416 | Pierre KONE , né vers 1984 à Fangasso, fils de Papa et de Sanouwè DIARRA Domicile : San | MD du 23/12/2019 pour vol Condamné le 17/03/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TGI de San Libérable le 23/12/2020 RP : 07 mois – 28 jours | Bûcheron | Remise totale du reliquat de la peine |

CENTRE PENITENCIER AGRICOLE DE TANA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|--|---------------------------|--|
| 417 | Amadou SANGARE , né vers 1967 à Guwagou (Bankass), fils de Allayidi et de Kadidia Sangaré Domicile : Bankass | MD du 10/12/2010 pour vol en bande Condamné à la réclusion à perpétuité par la Cour d'Assises de Mopti -Commutation à 20 ans de reclusion criminelle suivant Décret n°2012-517/P-RM du 21/09/2012 -Remise partielle de 03 ans suivant Décret n°2016-0736/P-RM du 21/09/2016 - Remise partielle de 05 ans suivant Décret n°2017- 0410/P-RM du 03/05/2017 - Remise partielle de 02 ans suivant Décret n°2018-0733/P-RM du 21/09/2018 Libérable le 10/12/2020 RP : 07 mois – 15 jours | Berger Marié- 01 femme | Remise totale du reliquat de la peine |

REGION DE MOPTI :**MAISON D'ARRET DE MOPTI :**

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|--|---|---|--|
| 418 | Aldjouma KASSAYE , né vers 1990 à Pirou /Bandiagara, fils de Boubacar et de Dicko Bana KANSAYE Domicile : Pirou/Bandiagara | MD du 06/01/2020 pour vagabondage Condamné le 17/03/2020 à 06 mois d'emprisonnement par le TC de Mopti Libérable le 06/07/2020 RP : 02 mois – 11 jours | Cultivateur Marié - 04 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 419 | Amadou YANOGUE , né vers 1992 à Bandiagara, fils de Doma et de Fatoumata KAREMBE Domicile : Bandiagara | MD du 17/10/2017 pour vol Condamné le 28/11/2017 à 04 ans d'emprisonnement par le TC de Mopti - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2020 - 0122/P-RM du 09/03/2020 Libérable le 17/10/2020 RP : 05 mois – 22 jours | Apprenti soudeur Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 420 | Kalifa GUINDO , né vers 1992 à Konna de Amadou et de Mariétou Bathily Domicile : Konna Dominaty C/Mopti | MD du 08/11/2019 pour vol Condamné le 10/03/2020 à 12 mois d'emprisonnement par le TC de Mopti Libérable le 08/11/2020 RP : 06 mois – 13 jours | Chauffeur Marié - 03 enfants | Remise totale du reliquat de la peine |
| 421 | Boubacar KEITA , né vers 1992 à Mopti, fils de Moussa et de Mariam TOURE Domicile : Konna Ampola | MD du 08/11/2019 pour vol Condamné le 10/03/2020 à 12 mois d'emprisonnement par le TC de Mopti Libérable le 08/11/2020 RP : 06 mois – 13 jours | Chauffeur Marié - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 422 | Dramane MAIGA , né vers 1994 à Mopti, fils de Madou et de Djénéba DJITTEYE Domicile : Mopti Komoguel I | MD du 27/11/2019 pour vol Condamné le 10/03/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Mopti Libérable le 27/11/2020 RP : 07 mois – 02 jours | Peintre Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 423 | Abdoulaye CISSE , né vers 2000 à Mopti, fils de Ousmane et de Kadidia DICKO Domicile : Mopti Waiking | MD du 17/12/2019 pour vol Condamné le 17/12/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Mopti Libérable le 17/12/2020 RP : 07 mois – 22 jours | Réparateur de moto Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE BANDIAGARA :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|--|--------------------------------------|--|
| 424 | Ambadouro TEMBELY , né vers 2001 à Bandiagara, fils de Antiemba Boureima et de Fatoumata GUINDO Domicile : Bandiagara | MD du 27/09/2017 pour vol Condamné le 13/02/2018 à 05 ans d'emprisonnement dont 04 ferme par le TGI de Bandiagara - Remise partielle de 12 mois suivant Décret n°2019 -0624/P-RM du 16/08/2019 Libérable le 27/09/2020 RP : 05 mois – 02 jours | Boucher Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 425 | Bakary TOGO , né vers 1983 à Koro, fils de Souleymane et de Amadeye GUINDO Domicile : Bandiagara | MD du 23/08/2019 pour vol Condamné le 03/09/2019 à 01 an d'emprisonnement par le TC de Bandiagara Libérable le 23/08/2020 RP : 03 mois – 28 jours | Cultivateur Marié - 01 enfant. | Remise totale du reliquat de la peine |

MAISON D'ARRET DE KORO :

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|--|--|--|
| 426 | Ergoly TOGO , né vers 2001 à Koro, fils de Feu Allaye et de Awa TEMBELY Domicile : Koro | MD du 01/11/2019 pour vol et complicité par recel Condamné le 25/02/2020 à 01 an d'emprisonnement par le TCI de Koro Libérable le 01/11/2020 RP : 06 mois – 06 jours | Sans profession Célibataire - sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

REGION DE TOMBOUCTOU :**MAISON D'ARRET DE TOMBOUCTOU :**

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|--|---|--|
| 427 | Hamidou MAIGA , né vers 2000 à Diré, fils de feu Maouloud et de Hadidiatou Cissé | MD du 30/07/ 2019 pour vol vagabondage et de consommation de chanvre indien Condamné à 12 mois d'emprisonnement à l'Audience du 11/02/2020 Libérable le 30/07/2020 RP : 03 mois – 05 jours | Tailleur Célibataire sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 428 | Yacouba TOURE , né vers 2000 à Tonka, fils d'Oumar et de Fatoumata H Touré | MD du 03 /02/2020 pour vol Condamné à 10 mois d'emprisonnement à l'Audience du 10/03/2020 Libérable le 03/10/2020 RP : 05 mois - 08 jours | Apprenti chauffeur Célibataire sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 429 | Abdou DIALLO dit alias Assiboulit , né vers 1991 à Goundam fils de Sidi et de Aminata Diallo | MD du 23 /07/ 2019 pour vol Condamné le 17/12/2019 à 12 mois d'emprisonnement Libérable le 23/07/2020 RP : 02 mois – 28 jours | Chauffeur Célibataire sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |

REGION DE GAO :**MAISON D'ARRET DE GAO :**

| N° | Prénoms et Nom Date et lieu de naissance- Filiation | Situation carcérale | Renseignements | Propositions de la Commission |
|-----|---|--|--|--|
| 430 | Abdoul Aziz IDRISSA , âgé de 24 ans, né à Bokodié (Rép. Niger) fils de Idrissa MAIGA et de Aramatou MAIGA Domicile : Gao – Château Secteur I | MD du 27/09/2019 pour coups et blessures volontaires, Condamné le 17/12/2019 à 1 an d'emprisonnement Libérable le 27/09/2020 RP : 05 mois - 02 jours | Ouvrier Célibataire sans enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 431 | Aliou Amadou MAIGA , âgé de 20 ans, né vers 1999 à Gao, fils de feu Amadou et de Alhoussana Fadahiti Domicile : Gao-8 ^{ème} Quartier | MD du 14/06/2019 pour vol Condamné le 05/11/2019 à 12 mois d'emprisonnement Libérable le 14/06/2020 RP : 1 mois - 19 jours | Manœuvre Célibataire - 01 enfant | Remise totale du reliquat de la peine |
| 432 | Bandiougou DOUMBIA , né le 13/04/1975 à Dravela, fils de feu Oumar et de feu Nasta Coulibaly, Domicilié à ATTBougou 759 Logements | MD du 19/02/2020 SPR C-VI pour propagation de nouvelle portant atteinte à l'unité de la Nation et au crédit de l'Etat, offense au Chef de l'Etat, menaces, troubles graves à l'ordre public Condamné à deux (02) ans d'emprisonnement ferme par le TC-VI à l'audience du 09/03/2020 Libérable : le 19/02/2022 RP : 01 an 10 mois et 29 jours | Marié 02 épouses- 12 enfants Profession : Maître coranique | Remise totale du reliquat de la peine |

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 19 mai 2020

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

ARRETES

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE
L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

ARRETE INTERMINISTERIEL N°2020-1599/MEADD-MC-MAT-SG DU 29 AVRIL 2020 PORTANT CREATION, ATTRIBUTION, COMPOSITION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION SUR LE PARC NATIONAL DU MALI

Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable,

Le ministre de la Culture,

Le ministre de l'Artisanat et du Tourisme,

ARRETENT :

CHAPITRE I : DE LA CREATION ET DES ATTRIBUTIONS

ARTICLE 1er : Il est créé un Comité de Consultation et de Concertation sur le Parc National du Mali.

ARTICLE 2 : Le Comité est chargé :

- de permettre un suivi stratégique du Projet ainsi que de tous autres accords ou avenants de partenariat public-privé ultérieurs ou de tous autres contrats de sous-projet ultérieurs envisagés par le présent contrat et liés à la réalisation ou à l'exploitation du présent Projet ;
- d'aider à l'adoption de conditions favorables à la réalisation du Projet ou de toutes opérations futures du Parc National du Mali et des Projets de Développement Zone ;
- de confirmer, à l'issue de chaque période quinquennale, la volonté commune des Parties de poursuivre la réalisation du Projet.

Le Comité de Consultation et de Concertation n'est ni un organe d'administration, ni un organe de direction de la Société de Projet. Il ne peut nullement se substituer à ces organes.

CHAPITRE II : DE LA COMPOSITION ET LA DUREE

ARTICLE 3 : Le Comité de Consultation et de Concertation comprend huit (8) membres nommés pour un mandat de cinq (5) ans, dont quatre (4) représentants de l'Etat et quatre (4) représentants d'AKTC. Le Comité est composé comme suit :

- le ministre de la Culture ou son représentant ;
- le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable ou son représentant ;
- le ministre de l'Artisanat et du Tourisme ou son représentant ;
- le maire du District ou son représentant ;
- quatre représentants de la Société d'AKTC.

CHAPITRE III : DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE 4 : Le Comité de Consultation et de Concertation est dirigé par un Président élu parmi les membres représentant l'Etat, pour un mandat de deux (2) ans renouvelables.

ARTICLE 5 : Le Comité de Consultation et de Concertation se réunit en session ordinaire une fois par semestre et en session extraordinaire chaque fois que de besoin sur convocation de son président ou à la demande de l'une des Parties.

ARTICLE 6 : Le secrétariat du Comité est assuré par la Société de Gestion du Parc National du Mali.

ARTICLE 7 : Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, le ministre de la Culture, le ministre de l'Artisanat et du Tourisme sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 29 avril 2020

**Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable,
Housseini Amion GUINDO**

**Le ministre de la Culture
Madame N'DIAYE Ramatoulave DIALLO**

**Le ministre de l'Artisanat et du Tourisme
Madame Nina WALET INTALLOU**

**MINISTERE DE LA COHESION SOCIALE, DE LA
PAIX ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE**

**ARRETE N°2020-1604/MCSPRN-SG DU 29 AVRIL 2020
FIXANT L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE
FONCTIONNEMENT DE LA MISSION D'APPUI A LA
RECONCILIATION NATIONALE ET DES EQUIPES
REGIONALES D'APPUI A LA RECONCILIATION**

**LE MINISTRE DE LA COHESION SOCIALE, DE LA PAIX
ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE,**

ARRETE :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er : Le présent arrêté fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Mission d'Appui à la Réconciliation nationale et des Equipes régionales d'Appui à la Réconciliation.

ARTICLE 2 : La Mission d'Appui à la Réconciliation nationale est rattachée au Secrétariat Général du Ministère en charge de la Réconciliation nationale.

CHAPITRE II : DE L'ORGANISATION

ARTICLE 3 : La Mission d'Appui à la Réconciliation nationale est composée de huit (8) membres ainsi qu'il suit :

- un Chef de Mission ;
- un Expert en communication ;
- un Expert en sociologie ;
- un Expert sur les questions culturelles et culturelles ;
- un Expert sur les questions foncières et domaniales ;
- un Expert en gouvernance ;
- un Expert historien ;
- un Expert en médiation.

La Mission dispose d'un personnel d'appui (trois secrétaires, deux informaticiens, un caméraman, un standardiste, quatre chauffeurs).

ARTICLE 4 : Les Experts sont chargés de mener des études et recherches nécessaires à l'effet :

- de concevoir les outils adéquats à la promotion de la réconciliation nationale ;
- d'identifier, au niveau national, les forces sociales capables d'influer sur le règlement diligent des conflits ;
- de déterminer les causes endogènes et exogènes des conflits et proposer des solutions ;
- d'élaborer un plan de sensibilisation et de communication ;
- d'identifier les voies et moyens susceptibles d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation ;
- de proposer les mesures de gestion des conflits tenant compte des us et coutumes ;
- d'établir la cartographie des conflits politiques, économiques, religieux et sociaux et leurs causes.

A cet effet, ils sont tenus de produire des rapports d'activités trimestriels et à chaque fois en tant que de besoin.

CHAPITRE III : DU FONCTIONNEMENT

ARTICLE 5 : Le Chef de mission est chargé, sous l'autorité du ministre de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale, de coordonner et animer les activités de la Mission d'Appui à la Réconciliation nationale. Il rend compte au Ministre. En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Mission, un Expert désigné par le ministre, assure l'intérim.

ARTICLE 6 : Le Chef de Mission peut s'appuyer sur les Equipes régionales d'Appui à la Réconciliation pour l'exécution des tâches relevant de ses compétences.

ARTICLE 7 : L'Equipe régionale d'Appui à la Réconciliation est constituée de dix (10) membres au plus.

Elle a pour mission de contribuer au retour de la paix, à la stabilité et à la cohésion sociale. A cet effet, elle est chargée spécifiquement :

- d'informer et sensibiliser les populations sur le processus de paix ;
- d'identifier les mécanismes de médiation et de gestion des conflits locaux ;
- d'identifier, au niveau local, les forces sociales capables d'influer sur le règlement diligent des conflits ;
- de promouvoir les initiatives locales de soutien à la réconciliation.

ARTICLE 8 : Les membres de l'Equipe régionale d'Appui à la Réconciliation sont choisis parmi les fonctionnaires de l'Etat ou des Collectivités territoriales et les contractuels jouissant de leurs droits civiques, reconnus pour leur probité morale et disposant d'une expertise confirmée dans la gestion des affaires locales, en matière de paix et de cohésion sociale.

Les membres de l'Equipe régionale d'Appui à la Réconciliation sont nommés par décision du ministre chargé de la Réconciliation nationale.

L'Equipe régionale d'Appui à la Réconciliation est dirigée par un Chef d'Equipe désigné par décision du ministre chargé de la Réconciliation nationale, parmi ses membres.

Les Experts et les membres des Equipes régionales percevront des indemnités dont le montant est fixé par Décret pris en Conseil des Ministres.

ARTICLE 9 : L'Equipe régionale d'Appui à la Réconciliation élabore son programme de travail et le soumet à l'approbation du ministre chargé de la Réconciliation nationale.

Toutefois, l'Equipe régionale peut être requise par le Ministère en charge de la Réconciliation nationale pour l'accomplissement d'activités spécifiques dans le domaine de la réconciliation et la paix.

L'Equipe régionale d'Appui à la Réconciliation collabore étroitement avec les Autorités administratives régionales et locales ; des Collectivités territoriales ; des légitimités traditionnelles coutumières et religieuses.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 10 : Le présent arrêté, qui abroge l'Arrêté n°2017-1353/MRN-SG du 17 mai 2017 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Mission d'Appui à la Réconciliation nationale et des Équipes régionales d'Appui à la Réconciliation, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 29 avril 2020

Le ministre,
Lassine BOUARE
Officier de l'Ordre National

MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE

ARRETE INTERMINISTERIEL N°2020-1798/MMP-MATD-MSPEC-MEADD-SG DU 18 MAI 2020 PORTANT PROROGATION DE LA DATE LIMITE DE SUSPENSION DES ACTIVITES D'ORPAILLAGE

LE MINISTRE DES MINES ET DU PETROLE,

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION,

LE MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTIONCIVILE,

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE,

ARRETENT :

ARTICLE 1^{er} : La date visée à l'article 2 de l'Arrêté interministériel n°2020-1197/MMP-MEADD-MATD-MSPC-SG du 27 mars 2020 portant suspension des activités d'orpaillage est prorogée au 30 septembre 2020.

ARTICLE 2 : Le ministre des Mines et du Pétrole, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 18 mai 2020

Le ministre des Mines et du Pétrole,
Madame LELENTA Hawa Baba BAH

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,
Boubacar Alpha BAH

Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,
Général de Division Salif TRAORE

Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable,
Housseini Amion GUINDO

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°0741/G-DB en date du 31 octobre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association Culturelle Sogolon pour la Promotion et la Protection de la Culture du Mandé» 'Mandé Lambé – Ton'.

But : Promouvoir notre culture ; susciter chez les jeunes, nos enfants, le goût de rester souder à leur territoire et d'en connaître l'histoire, la culture, les hommes, etc.

Siège Social : Sébénikoco Secteur II, Rue RN5, Porte 10.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Minamba TRAORE

Vice-présidente : Mme Goundo DIAKITE

Secrétaire général : N'Fa Karounga TRAORE

Secrétaire général adjoint : Namory CAMARA

Secrétaire aux arts et culture : Fadiarra TRAORE

Secrétaire adjoint aux arts et culture : Soumaïla KONARE

Trésorière générale : Mme Maïmouna TRAORE

Trésorière générale adjointe : Mme Fatoumata TRAORE

Secrétaire à la communication et aux NTIC : Karounga TRAORE

Secrétaire adjoint à la communication et aux NTIC : Moussa KEÏTA

Commissaire aux comptes : Mme Alimatou TRAORE

Commissaire adjoint aux comptes : Alfousseyni MAÏGA

Secrétaire à l'information : Bakary MAGASSOUBA

Secrétaire adjoint à l'information : Seydou DIAWARA

Secrétaire chargée des questions féminines : Kadiatou TRAORE

Suivant récépissé n°0808/G-DB en date du 03 octobre 2019, il a été créé une association dénommée : «Association Yèrèko pour le développement et la cohésion sociale», en abrégé (A.Y.K).

But : développer et maintenir la cohésion sociale, etc.

Siège Social : Kalaban-coura ACI, Rue : 390, Porte : 311.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Modibo KOITA

Vice président : Fousseiyini KANTE

Secrétaire général : Zoumana SAMAKE

Secrétaire général adjointe : Zeinabou BABY

Trésorier : Tidiani SAMAKE

Trésorier adjoint : Mawa COULIBALY

Secrétaire administrateur : Lama DIARRA

Secrétaire administrateur adjoint : Soumaila COULIBALY

Secrétaire aux relations extérieures : Mamadou Cherif DIAKITE

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Mamadou NIAKATE

Commissaire aux comptes : Bakary DIANE

Commissaire aux comptes adjoint : Abdoulaye FANE

Secrétaire au développement : Lucien TOGOLA

Secrétaire au développement adjoint : Amadou BA

Secrétaire au sport : Diadia SIMAGA

Secrétaire au sport adjoint : Chaka COULIBALY

Secrétaire à l'organisation : Boubacar KEÏTA

1er Secrétaire adjoint à l'organisation : Elhadji DOUCOURE

2ème Secrétaire à l'organisation : Ahmed KWENE

3ème Secrétaire à l'organisation : Moussa SANGARE

Secrétaire à l'environnement : Ahmed SYLLA

Secrétaire adjoint à l'environnement : Bocar DAOU

Secrétaire à l'information et la communication : Wakéryu DIAGOURAGA

1er Secrétaire adjoint à l'information et la communication : Amidou DAOU

2ème Secrétaire adjoint à l'information et la communication : Tidiane GALIAGA

Secrétaire aux affaires religieuses : Ismaël DEMBAYA

Secrétaire adjoint aux affaires religieuses : Bréhima KEÏTA

Secrétaire à la culture et à la jeunesse : Madane SANOGO

Secrétaire adjoint à la culture et à la jeunesse : Moussa SOGOBA

Secrétaire aux conflits : Balla CAMARA

Secrétaire adjoint aux conflits : Aly CISSE

Secrétaire à la promotion de l'entrepreneuriat et l'environnement : Nouhoum DIALLO

Secrétaire à la promotion féminine : Balkissa TOUNKARA

Secrétaire à la promotion féminine adjointe : Maïmouna FOFANA

Suivant récépissé n°0158/G-DB en date du 27 février 2020, il a été créé une association dénommée : «Association Aoune», (langue Arabe qui signifie "Aide").

But : Développer un cadre d'assainissement et d'environnement saint et propre pour la population ; procéder à l'information et aux renforcements des capacités des organisations de la société civile, etc.

Siège Social : Banconi Djanguinebougou, Rue : 445, Porte : 501.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Hamzata MAREGA

Secrétaire général : Massiré KEBE

Secrétaire administratif : Massiré GASSAMA

Secrétaire à l'organisation : Demba SISSOKO

Secrétaire aux relations extérieures : ElHadji DRAME

Secrétaire à la promotion de femme et l'enfant : Haby BATHILY

Trésorier général : Mahamadou MAREGA

Suivant récépissé n°0359/G-DB en date du 28 mai 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Experts Evaluateurs Immobilier Assermentés du Mali», en abrégé (A.E.E.I.A.M).

But : Protéger et de développer l'activité professionnelle de ses membres en République et dans la sous région, etc.

Siège Social : Au Rail-Da, en face de la station SHELL, Bamako.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mahamadou KONATE

Vice-président : Abdoulaye GUINDO

Secrétaire général : Seydou TALL

Secrétaire général adjoint : Bakary SANGARE

Trésorier général : Richard Dehoumon SENAKON

Secrétaire aux relations extérieures : Zoumana DOUMBIA

Secrétaire à la formation et à l'information : Drissa K. DOUMBIA